la cgt

ÉDUC' ACTION

Février 2014. N°128. Prix 1€

# PERSPECTIVES

## éducation formation

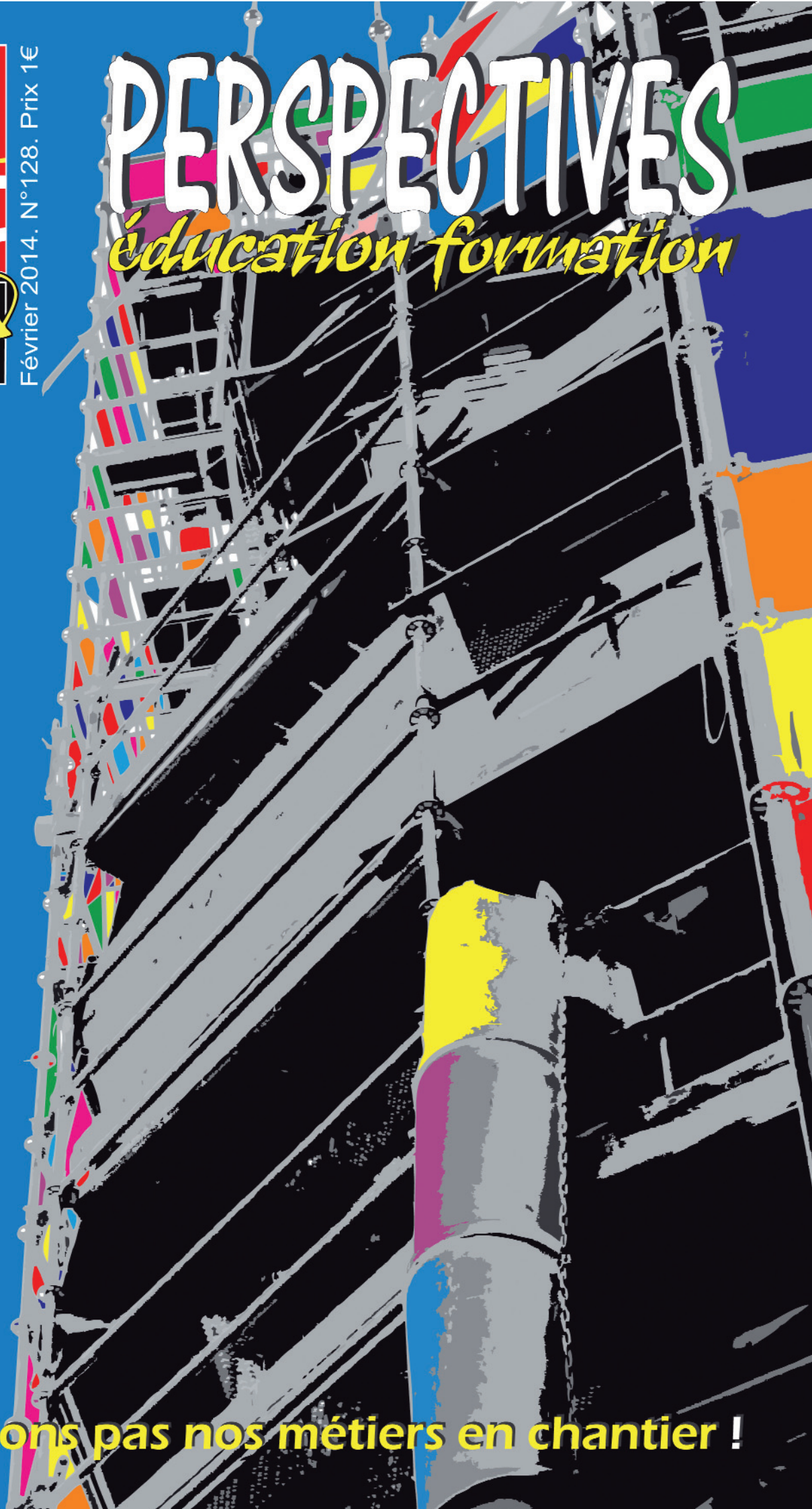

**Ne laissons pas nos métiers en chantier !**

## Sommaire


p. 2 Actu
p. 4/5 Premier degré
p. 6 Collège / Lycée
p. 7 Formation pro.
p. 8 Enseignement pro.
p. /9 Non-titulaires / ESPE
p. 10/11 ATSS / SAENES
p. 12 Interpro.

p. 13 à 16 - Dossier
**Nos Métiers en chantiers**

p. 17 Rencontre
p. 18/19 Retraités
p. 20 Fonction publique
p. 21 La Collective
p. 22/23 Enseignement privé
p. 24 Pédagogie
p. 25 Page pratique
p. 26 Élections
p. 27 - Abécédaire : L comme...
- Note de lecture
p. 28 RESF


*À remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous*

*PEF 128*

**Je souhaite :**

✓ **me syndiquer**

✓ **prendre contact**

**Mme / M**

**Nom** . . . . . .

**Prénom** . . . . . .

**Adresse personnelle** . . . . . .

. . . . . .

**CP** . . . . . .

**Commune** . . . . . .

**Grade ou corps** . . . . . .

**Discipline** . . . . . .

**Établissement (nom/adresse)** . . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

**CP** . . . . . .

**Commune** . . . . . .

✆ . . . . . .

**E-mail** .....

@.....

*CGT Éduc'action - 263, rue de Paris case 549 - 93515 Montreuil cedex*

# 2014 : les PLP doivent se faire entendre !

**Le bilan de la "réforme" de la voie professionnelle, imposée aux personnels il y a plus de quatre ans, est désastreux.** Depuis l'arrivée de V. Peillon, la CGT Éduc'action réclame sa remise à plat et l'ouverture de véritables négociations. En novembre et décembre 2013, le ministère a réuni à trois reprises les organisations syndicales pour discuter d'éventuels aménagements des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) et des Contrôles en Cours de Formation (CCF). Une période de "concertation" via un site internet, s'est ouverte mi- janvier, pour un mois, et les personnels doivent faire remonter au ministre toutes leurs critiques.

Après avoir proposé des modifications qui risquaient d'aggraver encore plus la situation : contrôle continu en Diplômes intermédiaires (DI), des périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à géométrie variable suivant les élèves, par exemple..., le ministère a finalement formulé de nouvelles propositions lors de la réunion du 18 décembre.

**La réduction de 4 semaines des PFMP va dans le bon sens.** Celles-ci ne seraient plus que de 18 semaines, au lieu de 22 actuellement. Pour la CGT Éduc'action, qui réclame depuis le début une période globale n'excédant pas 16 semaines, c'est un pas significatif pour que les élèves bénéficient de plus d'heures de cours. C'est un peu mieux pour maîtriser des programmes souvent trop lourds à acquérir en 3 ans. Mais cela ne remplace pas une année de scolarité pour ceux qui doivent construire leur parcours en 4 ans. Et ils sont nombreux !

**Les propositions pour les CCF, ne sont pas totalement clarifiées**. Mais, s'il se confirme, le rétablissement de deux épreuves ponctuelles terminales est un premier acquis. Il reste beaucoup à gagner et cela va dépendre de nos mobilisations.

Nous pouvons mettre cette "inflexion" ministérielle au compte de la détermination des personnels et de l'intersyndicale nationale des PLP (CGT Éduc'action, SNETAA-FO, SNUEP et SNEP FSU, SUD Éducation, SNALC, SNLC FAEN). La pétition en ligne est bien signée et on doit continuer à le faire.

**Ces avancées sont une bonne chose, mais elle ne résolvent pas le problème d'ensemble posé par la généralisation du bac pro 3 ans. La revendication essentielle de la CGT Éduc'action demeure la remise en place d'un coursus en 4 ans pour les spécialités qui l'exigent ou pour les élèves qui en ont besoin.**

*Alain Vrignaud*

# Le Pen-Dieudonné-Soral : le monstre à trois têtes

Quoi qu'on pense de Valls, de son action et de ses provocations xénophobes, une chose est sûre : le mouvement syndical est concerné par le danger Le Pen-Dieudonné-Soral. L'enjeu n'est pas un bras de fer entre un ministre de l'intérieur et un provocateur facétieux. Dieudonné est devenu depuis plus de dix ans un tribun antisémite qui voudrait qu'on le prenne pour un humoriste empêché de s'exprimer à cause des Juifs. C'est devant 5 000 personnes qu'il parvient à faire applaudir le négationniste Faurisson en 2008. Il interviewe Serge Ayoub en juillet 2013, le chef des JNR, organisation dissoute après la mort du jeune antifasciste Clément Méric, et conclut avec lui : *"On représente la France d'en bas ... on a le même ennemi, c'est une évidence"* [1].

À l'antisémitisme à prétention sociale, amalgamant les Juifs et la finance, Dieudonné ajoute un antisémitisme à prétention anticoloniale. Le prétexte de la Palestine vise à séduire la jeunesse des quartiers populaires. Comme l'analyse justement le syndicat du Livre CGT [2] : *"La propagande raciste du FN a l'inconvénient de repousser instinctivement les jeunes issus de l'immigration. [...] Dieudonné et Soral jouent un rôle complémentaire au FN : attirer ces jeunes vers les thèses de l'extrême-droite"*.

Dans un communiqué récent, l'association France-Palestine Solidarité [3] dénonce : *"Dieudonné, l'imposteur raciste, n'est pas l'ami du peuple palestinien"* et conclut : *"Notre combat pour les droits nationaux du peuple palestinien se fonde sur les principes universels du droit des peuples. Il suppose le rejet déterminé de toute forme de racisme, d'antisémitisme et d'islamophobie, poisons dangereux que nous combattrons sans faiblesse"*.

Le mouvement syndical n'est ni neutre ni silencieux face à ce *"monstre à trois têtes contre les travailleurs"*. En tant qu'éducateurs, nous sommes doublement concernés.

**L'initiative syndicale CGT-FSU-Solidaires du 29 janvier, à la Bourse du travail de Paris puis au meeting du soir à Montreuil, a été une étape importante de cet engagement.**

*Pablo Krasnopolsky*

[1] Pour plus de détails : consulter le Blog "Memorial98" ou lire "La Galaxie Dieudonné, pour en finir avec l'imposture" de J-Paul Gautier
[2] Le Livre Parisien n° 358, nov. 2013
[3] http://www.france-palestine.org/


Syndicat de la Presse Sociale

**Directeur de publication : Alain Vrignaud - Rédactrice en chef : Pauline Schnegg**
**Conception de la "Une" : Bertrand Verhaeghe - Maquette : Annie Balbach - Périodicité : bimestrielle**
CPPA : 0615 S 07375 - ISSN : 1250 - 4270 - Imprimerie IMPROFFSET - Grigny (91)
**CGT ÉDUC'ACTION** - 263, rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Tél. : 01 55 82 76 55 - Télécopie : 01 49 88 07 43 - Mél : unsen@ferc.cgt.fr - Internet : www.unsen.cgt.fr

# Editorial

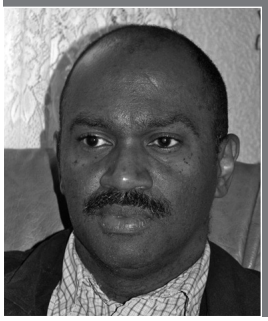

*Patrick Désiré,*
*Secrétaire général*

À la conférence de presse du 14 janvier, François Hollande a confirmé les annonces faites lors de sa présentation des vœux aux Français : il s'apprête à faire un nouveau cadeau de 30 milliards d'euros, au patronat, avec le transfert vers le budget de l'État du financement de la politique familiale par les entreprises sans contrepartie.

Le MEDEF ne s'y est pas trompé puisqu'il a affirmé que *"les mesures annoncées allaient dans la bonne direction"*, c'est-à-dire la sienne.

Pour nous, il n'y a guère de doute. Le recul de la part des salaires dans la valeur ajoutée des entreprises et les exonérations massives de cotisations sociales, ne sera pas employé par le patronat pour créer des emplois, mais pour augmenter le rendement du capital.

Les entreprises s'opposeront encore à la hausse des salaires et continueront à chercher à recruter à des niveaux de salaires de plus en plus bas. Les exemples récents de la capacité du patronat à tenir ses promesses, comme la baisse de la TVA dans la restauration en échange d'emplois et de baisse des prix, ne peuvent que nous conduire à la plus grande méfiance.

La CGT réclame depuis longtemps une évaluation de l'utilisation des 230 milliards d'euros d'aides accordées aux entreprises.

Désormais, le président de la République affiche et assume sans ambiguïté une politique libérale qui a pourtant fait la preuve de sa nocivité pour la grande majorité des salarié-e-s. En faisant cela, il s'éloigne encore un peu plus de ses promesses de campagne et des préoccupations de la majorité des Français qui l'ont élu.

Bien que nous n'ayons pas encore de précisions sur le périmètre des réformes structurelles sous-entendu dans cette annonce, il est malheureusement probable que cette nouvelle attaque contre la protection sociale remettra en cause les moyens du service public et notre modèle social.

Ce n'est pas la mise en place d'un système d'évaluation de l'ensemble des dispositifs d'exonération qui pourra permettre aux salarié-e-s d'exercer un quelconque contrôle sur les "promesses" du MEDEF. Cela ne correspond en rien au dialogue social, que nous exigeons et qui devrait donner davantage de droits d'intervention aux salarié-e-s.

Le sens des choix politiques du gouvernement est clair. Pour nous, la question posée est donc bien celle de la capacité de la CGT à rassembler et à mobiliser les salariés. La réponse à cette question sera cruciale pour l'évolution et le développement du syndicalisme en France.

En tout cas, ce sera l'un des enjeux de cette nouvelle année 2014, que la CGT Éduc'action souhaite des plus combattives pour affronter les forces libérales et réactionnaires de notre pays.

*Montreuil, le 31 janvier 2014*

# Classement PISA

***Le classement PISA est un objet médiatique fascinant... Telle une saga, il nous revient tous les trois ans, annoncé avec effroi des jours à l'avance ("PISA revient, tremblez, car nous allons encore baisser"), comme le prochain blockbuster... Et quand il est là : ah, le délice d'avoir eu raison ! Vraiment tout va de mal en pis, et la France qui décline quand tous les autres vont de l'avant... Puis, rendez-vous dans trois ans pour le prochain épisode.***

**➔ Mais qui questionne ce classement PISA ?**

Il semble que sa régularité suffise à le crédibiliser, sans même qu'il y ait besoin de le discuter sur le fond. Pourtant, comme le note de manière bien isolée le site *Arrêt sur images*, PISA présente une marge d'erreur non négligeable : le classement est juste... à cinq places près ! De quoi beaucoup relativiser les écarts entre pays... L'Internationale de l'Éducation insiste sur ce point : il n'est pas pertinent d'utiliser PISA pour comparer les systèmes nationaux, mais plutôt pour suivre les évolutions au sein d'un même pays.

Néanmoins, comme nous sommes dans un monde de concurrence et de compétitivité, chaque classement est l'occasion de remettre en cause notre système, moins efficace que chez nos voisins.

## Classement PISA : pour les Français qui prennent modèle sur les Allemands qui prennent modèle sur les Français.

**Ainsi notre ministre voit dans les résultats PISA 2012, la preuve qu'il faut refonder l'école à sa manière.** Ce qui conforterait sa réforme des rythmes scolaires : moins de classe, davantage d'activités culturelles et sportives l'après-midi. Le modèle allemand. Bien. Sauf qu'en 2002, lors des premiers résultats PISA auxquels ils participaient, les Allemands avaient été catastrophés par leurs (relatifs) mauvais résultats. On parla alors de "choc PISA". Le gouvernement fédéral lança un programme ambitieux sur l'enseignement primaire, avec notamment **pour contrer la hausse des inégalités, un allongement du temps passé à l'école l'après-midi... le modèle français !** Un même constat : le déclin du niveau, l'accroissement des inégalités (en défaveur des populations immigrées et/ou les plus pauvres) et deux solutions diamétralement opposées (réduire ou augmenter la journée scolaire)...

**➔Premier enseignement, sur la méthode. PISA est devenu un moyen d'enjoindre aux pays de faire les changements indispensables pour rester dans la course.**

Le classement doit provoquer un "choc" dans l'opinion et chez les décideurs, facilitant ensuite l'acceptation de réformes dites urgentes. C'est tout simplement du pilotage par l'évaluation, comme nous le connaissons bien dans l'Éducation nationale. Au moyen d'un indicateur qu'on présente comme neutre, purement technique, on rend naturelles les réformes et on dépolitise le débat. PISA joue, dans l'Éducation, le même rôle que le triple A pour nos systèmes sociaux. Choquer, paralyser, faire accepter.

**➔ Second enseignement, sur le fond celui-là. La réussite scolaire n'apparaît pas du tout liée, aussi simplement que nous le vend notre ministre, à la question des rythmes scolaires.**

Allonger ou réduire la journée scolaire n'influence les résultats qu'à la marge. L'Internationale de l'Éducation rappelle que ce sont la détection précoce des difficultés chez les élèves puis leur prise en charge spécifique, la formation (et la rémunération !) des enseignants, qui permettent une élévation générale et plus égalitaire du niveau scolaire. Dit autrement : la réforme des rythmes scolaires n'était, et de loin, pas la priorité...

Car si l'Allemagne a bien réussi à remonter dans le classement PISA, il n'est pas dit qu'elle le doive à la hausse de scolarisation des enfants l'après-midi. Son taux a doublé, mais reste très marginal, moins de 20 % de l'ensemble des élèves concernés. *"Le développement des écoles à journée complète n'a été qu'une des mesures prises pour faire remonter l'Allemagne dans les classements"*, rappelle Eric Charbonnier, analyste à la Direction de l'Éducation de l'OCDE. Selon lui, *"d'autres mesures, comme l'assouplissement de la différenciation des cursus dès l'âge de onze ans ou l'apprentissage de langues étrangères très tôt ont eu beaucoup plus d'impact"*.

**➔ Les ministres allemands ont pris un nombre important de mesures dans sept grands domaines différents.**

Ils ont cherché à harmoniser le système éducatif, jugé trop différent selon les Länder. (Notons, comme nous l'avions signalé dans les tapas sociales : si cela a été bien vécu en Allemagne, cette politique d'unification heurte fortement en Espagne, où la nouvelle loi WERT est perçue comme une dégradation de l'enseignement et une atteinte à la liberté et à l'autonomie des établissements scolaires. Il ne semble pas que la centralisation soit par elle-même synonyme d'amélioration).

**Ils ont mis surtout l'accent sur une scolarisation précoce des enfants**, en particulier des milieux les plus pauvres.

Par la **formation**, ils ont cherché à augmenter "le professionnalisme" des enseignants, avec comme priorité le diagnostic et la méthodologie en classe.

Ces réformes ont été accompagnées par la population, avec la participation de nombreux bénévoles (personnes âgées par exemple) pour intervenir dans les classes. Elles se doublent d'un lourd **investissement financier** (4 milliards d'euros rien que pour le programme de scolarisation toute la journée).

**Effectivement, ces efforts ont payé.**

L'Allemagne remonte dans le classement PISA depuis 2002. Sans qu'on puisse dire si le changement de rythme scolaire y est pour quelque chose... Mais l'essentiel est peut-être ailleurs : **l'Allemagne fait sans doute scolairement la politique de sa natalité.** *"Les féministes vantent depuis longtemps le système éducatif français qui permet aux femmes de cumuler emploi et éducation des enfants. Outre-Rhin, les mères doivent souvent s'occuper des enfants l'après-midi. Conjugués à l'absence d'un système d'école maternelle pour tous, ces rythmes allégés* ...

••• *décourageraient les femmes de faire des enfants."* indique le Monde. Où l'on voit que toucher aux rythmes des élèves a de grandes conséquences pour le reste de la population, mais aussi que les sociétés françaises et allemandes n'ont pas du tout les mêmes problématiques, et que leur politique scolaire s'en ressent forcément. **La France, avec sa démographie en nette croissance** (et sa population scolaire en conséquence), ne saurait être comparée avec des sociétés qui ont fait, implicitement ou explicitement, le choix d'un contrôle des naissances (Emmanuel Todd parle de structures familiales "souches", où les familles investissent scolairement beaucoup pour un nombre limité d'enfants, afin de favoriser leur réussite). Nous n'avons pas la même politique familiale que Shanghai, première du classement PISA, qui cumule politique de l'enfant unique et surinvestissement financier en comparaison du reste de la Chine. Difficile aussi les comparaisons avec la Finlande, dont la population ne dépasse pas celle de la Seine-et-Marne, avec trois fois moins d'écoles !

Reste que la France ne progresse pas dans ses résultats, indépendamment des résultats des autres pays. Au contraire, ses résultats baissent, et cela jette une lumière crue sur la politique menée dans les années 2000 par la droite (une meilleure école avec moins de moyens), mais de manière aussi générale sur notre système éducatif fortement reproducteur des inégalités sociales. La France ne s'est pas effondrée, et cela milite pour que l'on donne déjà à l'école actuelle les moyens de bien fonctionner (en enseignants et encadrants, en équipements) avant d'envisager de réels progrès... à discuter dans une véritable concertation. Plutôt que la quantité d'heures, scolaires ou périscolaires, quels progrès sur la qualité des différents temps éducatifs voulons-nous ?

*Luc Perrin - CGT Éduc'action 77*

*Sources :*
- **Analyse du modèle allemand dans Le Monde et le Figaro :**
http://www.lemonde.fr/europe/article/2010/05/25/rythmes-scolaires-quand-l-allemagne-vante-le-modele-francais_1362660_3214.html
http://www.lefigaro.fr/international/2013/06/17/01003-20130617ARTFIG00534-echec-scolaire-comment-l-allemagne-a-reforme-son-systeme.php
- **Critique du classement PISA :** http://www.ei-ie.org/fr/news/news_details/2788

# Fiches métiers, système indemnitaire... Le miroir aux alouettes !

***Le 12 décembre, Vincent Peillon a donné ses "arbitrages" sur les fiches métiers, dans lesquelles on ne traite, de fait, que de certaines catégories de personnels relevant du premier degré, en "oubliant" la grande majorité des PE.***

À l'arrivée, des fiches métiers peu intéressantes qui font plus de constats que de réelles propositions nouvelles et un "nouveau système" indemnitaire qui pousse à la division entre les personnels et ne règle en rien la dégradation du pouvoir d'achat.

Elles instaurent un nouveau système de primes et d'indemnités, et parfois de nouveaux montants, qui sont déjà mis en place l'indemnité de suivi et d'accompagnement (ISAE) ou le seront à la rentrée 2014 (Direction d'école, Conseillers Pédagogiques...).

En "écartant" des milliers de PE d'une ISAE déjà indécente. 346 000 petits PE... et moi et moi et moi !!!.. Vous trouverez sur le site national le nouveau système indemnitaire (qui touche quoi ?).

Les réactions sont nombreuses et nous en recevons beaucoup, soit parce que des catégories ne sont pas concernées (SEGPA, personnels relevant des TICE...) ou trouvent, à raison, que ce qui est "offert" par le ministère est bien peu !

Reste le principal, faire oublier la réalité de ce qu'est devenu le Pouvoir d'Achat en quelques années.

Prenons trois exemples :

• **le salaire d'un PE au 6e échelon** (indice 467) a perdu 13,61 % depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 294 €/mois. En ne comptant que la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010), la perte pour cette période est de 96 €/mois ;

• **le salaire d'un PE au 9e échelon** (indice 567) a perdu 13,61 % depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 357 €/mois. En ne comptant que la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010), la perte pour cette période est de 117 €/mois ;

• **le salaire d'un PE au 11e échelon** (indice 658) a perdu 13,61 % depuis 2000, soit une perte en équivalent pouvoir d'achat de 414 €/mois. En ne comptant que la période du gel du point d'indice (depuis septembre 2010) la perte pour cette période est de 136 €/mois.

Ces chiffres sont à comparer avec la "magnificence" de notre employeur l'État : une ISAE de 33,33 €/mois (que ne touchent pas plus de 10 000 PE), une augmentation de l'ISS directeur d'école qui va passer de 0 € à 33,33 €/mois (ces 33,33 €/mois pour le maximum ne concernant que les directions 4 classes), ou encore une prime de 83,33 €/mois pour les Conseillers Pédagogiques (1 % du corps) qui sont ceux qui auront la "meilleure" augmentation indemnitaire !

Certaines organisations syndicales proclament haut et fort que c'est une grande victoire syndicale ! Voire, que cela prouve que l'action syndicale et la grève ne servent à rien et qu'il vaut mieux "négocier" dans les couloirs du ministère. Les chiffres sont là, cette conception du syndicalisme mène les salarié-es dans le mur...

À la CGT Educ'action, comme dans toute la CGT, nous ne prenons pas les salarié-es pour des imbéciles en leur racontant n'importe quoi. Nous savons que, seule, l'action, la plus unitaire possible, peut arrêter cette dégradation de la situation du salariat qu'il soit public ou privé.

**C'est le sens que nous donnerons à notre action syndicale en 2014.**

*Yvon Guesnier*

**Toutes nos félicitations aux Inspecteurs Généraux (IGN) qui, à compter du 1er septembre 2014, toucheront de 9 200 à 55 200 € par an de prime de fonctionnement et de résultat !**

# Éducation Prioritaire

***Des propositions qui vont dans le bon sens, mais les moyens n'y sont pas !***

### ➔Les principales lignes de force

Les annonces effectuées par le ministre à la mi-janvier (14 mesures réparties selon 3 axes) se placent dans un moyen terme puisque toutes les mesures annoncées ne seront, en partie, opératoires qu'à la rentrée 2014 puis étendues en 2015. En parallèle, seuls, dans un premier temps, les établissements les plus difficiles seront concernés, l'extension aux autres se faisant par la suite mais pas pour toutes les mesures. Les propositions ne s'appliqueront à la rentrée 2014 que dans 100 réseaux. Notons d'entrée qu'il est très inquiétant que rien ne soit dit sur les lycées en ZEP.

Un nouveau codage binaire apparaît :

- **REP+** qui correspond aux établissements les plus difficiles (350 établissements, en gros les établissements ECLAIR actuels),
- **REP** (environ 650) pour les autres.

Pour le moment, la carte de l'Éducation prioritaire ne serait pas réellement modifiée, reste à voir ce qu'il adviendra des REP dans le futur, ceux-ci étant présentés comme ayant des résultats scolaires plus proches des autres établissements. Rappelons que pour la CGT Éduc'action ce sont les difficultés sociales qui sont à prendre en compte en priorité. L'objectif est de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite entre les élèves relevant de l'Éducation Prioritaire et les autres. Si cet objectif est réalisable dans un certain nombre de collèges relevant de ce qu'on appelait les RRS (en gros les collèges REP), cela sera plus compliqué pour les établissements relevant aujourd'hui d'ECLAIR (REP+), ce qui nécessite une politique ambitieuse en termes de moyens.

Pour cela, 350 millions d'euros en plus sont annoncés pour l'Éducation Prioritaire. Des questions restent en suspens : sur quelle période ? Où seront-ils pris dans le budget ? S'agit-il de redéploiement (un certain nombre de dispositifs existent déjà, en effet, en ECLAIR) ? Par ailleurs, il n'est plus fait mention d'ECLAIR, mais rien ne dit que ce dispositif soit supprimé. Pour l'instant, il y a maintien des IFICT (Indemnité pour fonctions d'intérêt collectif), du recrutement à profil et du préfet des études : la CGT Éduc'action continue de demander leur suppression !

Enfin, les annonces réaffirment la prépondérance du socle, ce qui rend donc plus compliquée la mise en place de réelles alternatives pédagogiques.

### ➔Pour les élèves

L'accompagnement éducatif proposé pour les 6e dans le cadre d'une journée continue jusqu'à 16h30 va dans le bon sens, mais pourquoi se limiter aux 6e ? Dans l'immédiat, seuls les établissements REP+ seraient concernés. Comme ces moyens existent déjà dans les réseaux ECLAIR, cela ne coûtera pas grand-chose. Une future extension à l'ensemble de l'Éducation Prioritaire est prévue et même souhaitable. Mais les promesses…

Dans le 1er degré, "La scolarisation des moins de 3 ans" et le dispositif "Plus de maîtres que de classes" devraient être étendus à l'ensemble des écoles relevant des réseaux de l'Éducation Prioritaire d'ici la fin du quinquennat.

### ➔Pour les personnels

• **Indemnité ZEP**

Celle-ci sera doublée pour les 350 établissements considérés comme les plus difficiles (100 en 2014 puis généralisation pour les 350 en 2015). Pour les autres établissements

## STI2D : chronique d'un échec annoncé

***La première session du bac STI2D s'étant tenue en 2013, le ministère a décidé de tirer un bilan de la réforme mise en place à la rentrée 2011 par le précédent gouvernement. S'il se dit prêt à prendre en compte les difficultés des collègues, il y a fort à craindre que sa réflexion n'aboutisse à aucune remise en cause globale de cette réforme.***

Marc Le Roy

Or, pour la CGT Éduc'action, le bilan est malheureusement catastrophique et ne fait que valider l'analyse qu'elle avait faite de la réforme.

Les élèves ne se retrouvent pas dans des spécialités qui n'ont de technologiques que le nom : contenus trop théoriques et inadaptés au public accueilli, fin des TP en atelier qui permettaient une réelle pédagogie de projet, écart considérable entre les brochures ONISEP de présentation de la série et réalité des enseignements.

Pour les collègues, cette réforme s'accompagne d'une véritable violence institutionnelle. Leurs qualifications sont niées (le changement des étiquettes de disciplines, imposé à la hussarde, en est la parfaite illustration), beaucoup de collègues sont amené-es à enseigner des contenus qu'ils/elles ne maîtrisent pas avec une formation qualitativement et quantitativement insuffisante, les suppressions de postes ont été massives et le choix de l'étiquette des postes supprimés est rendu opaque par l'enseignement transversal, la réforme vide de sens une voie à laquelle ils/elles sont très attaché-es,…

**La CGT Éduc'action rappelle son exigence de remise à plat complète de la réforme pour une véritable voie technologique industrielle. En attendant, il est urgent de répondre aux difficultés des collègues et des élèves.**

La prise en compte de l'aggravation des conditions de travail par les CHS-CT est une avancée qui ne saurait suffire. Il est urgent de donner les moyens d'une véritable formation sur le temps de service et qui ne se fasse pas à distance. Pour cela, il faut geler les suppressions de postes et affecter les collègues en surnombre dans les établissements afin que chacun-e puisse se former.

Les collègues ayant fait le "choix" d'enseigner la technologie en collège (souvent par lassitude ou faute de poste), doivent également participer à ces formations afin de pouvoir réintégrer la STI2D s'ils/elles le souhaitent.

Dans le respect des qualifications des collègues, l'intérêt des élèves et afin d'éviter l'opacité des dotations horaires, **la CGT Éduc'action revendique l'abondement de la DGH, avec un volant horaire permettant la co-animation par des enseignants des spécialités de l'établissement, pour l'enseignement transversal, sans prendre aux autres disciplines.**

*Le Pôle Collège / Lycée*

(REP), il y aura une revalorisation de 50 % mais seulement à partir de 2015.

**La CGT Éduc'action se félicite qu'il y ait une revalorisation salariale et une reconnaissance de la difficulté plus grande à enseigner, mais elle regrette qu'il s'agisse encore une fois d'indemnités. De plus, la CGT Éduc'action n'accepte pas que les personnels enseignants en lycée ZEP soient exclus de cette revalorisation.**

Le ministère annonce un renforcement en termes de personnels adultes dans les établissements. Si on ne peut que se réjouir du renforcement du nombre d'infirmier-ères et d'assistant-es sociales, on peut légitimement s'interroger sur le recrutement de 500 assistants de prévention et de sécurité. Il est dit qu'ils ont fait leurs preuves, mais cela fait encore un statut différent dans les vies scolaires et un empiètement sur les missions des personnels !
Enfin, un accent est mis sur la formation continue (3 jours en REP+), mais rien pour les autres réseaux.

### ➔Décharges horaires

Le ministère reconnaît la difficulté et la spécificité d'enseigner en ZEP par l'octroi de décharges horaires (via une pondération) afin de pouvoir donner du temps pour le travail en équipe et le suivi des élèves (1,5 h/hebdo en collège et 9 jours/an en primaire). C'est une satisfaction partielle des revendications de la CGT Éduc'action, tout comme la reconnaissance de l'innovation pédagogique comme nécessaire en ZEP. Mais seuls, les 350 REP+ seront concernés et seulement à partir de la rentrée 2015 !

Au final, si un certain nombre de mesures prévues vont dans le bon sens, nous regrettons que l'essentiel des mesures annoncées ne soient prévues que pour les établissements identifiés comme REP+. Les autres établissements devant essentiellement se contenter, uniquement en 2015, d'une petite augmentation de l'indemnité, et d'aucune amélioration des conditions de travail et d'études pour les élèves.
L'absence de référence à la question des effectifs par classe dans l'Éducation Prioritaire est très inquiétante. Les seuils actuels pourront-ils enfin baisser ? Seront-ils au moins maintenus ?

**Trop de questions restent en suspens (avenir des ECLAIR, quid des lycées en Éducation Prioritaire, …) et toutes les mesures ne s'appliquent pas à l'ensemble de l'Éducation Prioritaire. Il s'agit donc de rester vigilants et revendicatifs.**

*Samuel Serre*

# Quoi de neuf dans les GRETA ?

***Depuis septembre 2013, les choses bougent dans les GRETA. La loi de refondation pour l'école ayant été publiée, les GRETA peuvent retrouver une existence légale au sein des EPLE. Au niveau national, la discussion pour la réforme des GRETA se poursuit.***

Trois réunions du Comité National de Suivi (CNS) ont eu lieu au ministère depuis la rentrée, sans que le Conseiller auprès du ministre, censé assurer l'orientation politique des discussions, ne soit présent. Cela peut être interprété comme une absence d'intérêt pour les questions de la formation continue au sein du ministère de l'Éducation.

### ➔Lien entre GRETA et EPLE

Une convention constitutive des GRETA (en cours de publication) va permettre aux EPLE de se regrouper en GRETA afin d'assurer leur mission de formation continue et d'insertion professionnelle.

Dans certaines académies, cette refondation des GRETA est l'occasion de relancer la discussion sur la carte des GRETA, bien souvent en réduisant leur nombre. Cette réorganisation présente des risques certains pour les personnels.
- D'une part, l'augmentation du périmètre d'intervention des personnels formateurs, et l'accroissement de la charge de travail des administratifs dont le nombre n'augmente pas, mais dont les responsabilités explosent.
C'est le recteur qui arrête la carte des GRETA et donc le nombre de GRETA dans une académie. Le CTA doit être informé de la stratégie académique adoptée pour les missions de FCA [1] et de FCIP [2] et de la carte des GRETA. Les discussions autour de cette carte doivent avoir lieu au sein du CCA FCA également.
Pour chaque GRETA ainsi constitué, il y a **un établissement support** qui est généralement un EPLE. Le CA de l'établissement a donc des attributions spécifiques pour le GRETA. Il serait donc souhaitable que des collègues de GRETA soient éligibles sur nos listes pour les élections aux CA.
- Ensuite, les EPLE adhèrent à l'un des GRETA de leur académie s'ils décident de faire de la formation continue. Dans ce cas, les EPLE, par le biais de leur représentant, signent la convention constitutive du GRETA auquel ils adhèrent. **Cette décision doit donc être soumise au CA de chaque EPLE qui adhère**. Ces adhésions génèrent des droits et des obligations pour les EPLE. *(voir la convention constitutive du GRETA)*.

**Pour chaque EPLE qui adhère à un GRETA**, le CA examine cette adhésion et le plan pluriannuel de développement des actions de formation continue menées par l'EPLE **qui doit être annexé au projet d'établissement.**

### ➔Les GRETA

Les conditions de travail dans les GRETA se sont très nettement dégradées ces dernières années. La raison principale est l'obligation des GRETA de se soumettre au code des marchés et donc de répondre à des appels d'offre pour les formations qu'ils organisent. On assiste ainsi à une mise en concurrence des organismes de formation obligés de proposer des "tarifs attractifs" pour obtenir ces marchés. Les conditions de travail des personnels et leur rémunération servent de variables d'ajustement pour comprimer les prix. Des discussions ont été initiées pour revoir les missions des personnels GRETA (formateurs et administratifs) à l'instar du MEN qui, actuellement, rediscute les missions de tous les personnels au sein de l'Éducation nationale.

Alors que chaque catégorie a son groupe de discussion au MEN, les personnels de la formation continue sont les grands oubliés de ces débats. Nous l'avons dénoncé dans notre déclaration au CSE du 17 décembre 2013. Les discussions sur les questions de Ressources Humaines prévues au CNS ont été suspendues, parce que liées à celles des Groupes Métiers au MEN. Le prochain CNS prévu en février devrait les reprendre.

À l'évidence, la mission de formation continue de l'EN n'est pas considérée comme une mission de service public. Les personnels qui travaillent à la fois dans les GIP [3] FCIP et dans les GRETA sont bien souvent des personnels précaires.

**On le voit, rien n'est encore vraiment gagné. Il reste beaucoup à faire pour les GRETA et les personnels de la formation continue qui devront se battre pour la reconnaissance de leur métier au sein de l'Éducation nationale. Il apparaît de plus en plus clairement que, sans la sortie de la formation du champ concurrentiel des marchés publics, la situation des personnels GRETA ne pourra connaître aucune amélioration.**

*Catherine Prinz*

[1] FCA : Formation continue des adultes

[2] FCIP : Formation continue insertion professionnelle

[3] Groupement d'intérêt public.

# Campus des métiers à Oyonnax...
## Pour le bénéfice des entreprises locales

***La plaquette officielle, très colorée, remplit pleinement son rôle : faire vendre le produit !***

Ce campus s'appelle le "Plasti Campus" et se présente comme un technopôle, regroupant le Lycée Arbez Carme qui forme depuis plusieurs années des ouvriers et techniciens de ce secteur via sa section plasturgie, le GRETA du Haut Bugey, l'INSA de Lyon (Grande École d'Ingénieurs à Lyon), le pôle industriel de plasturgie et le pôle de compétitivité Plastipolis et Allizé Plasturgie.

L'objectif affiché est de mieux répondre aux industriels qui *"manquent de personnels qualifiés par un apport de ressources extérieures qui pourront être formées sur le site"*.

Ce campus serait aussi l'occasion de créer un centre de formation national à l'ingénierie en plasturgie pour les enseignants et tous les acteurs de la filière.

L'argument avancé, c'est d'allier formation universitaire et contexte industriel (100 entreprises à moins de 15 minutes).

Au niveau de la formation, le discours officiel insiste sur la possibilité de mutualiser l'ensemble des actions "en optimisant la lisibilité de l'offre" en créant, par exemple de véritables parcours de formation inter-niveaux et inter filières.

Outre la formation, ce campus a tout prévu !

- Des actions culturelles afin "de coordonner l'ensemble des actions conduites sur le territoire".
- Pour la vie associative, les différentes associations sont convoquées aux comités de pilotage afin d'organiser une planification intégrée.
- Coordonner des activités sportives avec notamment des étudiants qui seraient aussi licenciés au club de rugby *(il y a un club de rugby à Oyonnax qui est assez bien classé et a d'ailleurs été "récompensé" par la construction d'un super stade payé par la communauté de communes, alors qu'Oyonnax et les environs connaissent un taux de chômage record avec beaucoup de familles en difficulté).*
- L'hébergement : le campus prévoit d'organiser des colloques nationaux et même internationaux !

**Ça, c'est le discours officiel ! Mais qu'en pensent les collègues du lycée Arbez Carme, le lycée partenaire ?**

➧***Ceux du lycée professionnel*** ont été indifférents à l'instauration de ce campus puisqu'ils n'ont pas du tout été concertés. Mais, ils ont très mal vécu la venue de V. Peillon lors de l'inauguration : le proviseur ne les a même pas inclus dans la visite officielle. Du lycée professionnel et de sa section bac Pro plasturgie, V. Peillon n'en aura rien vu : ce n'était pas prévu dans le parcours.

➧Ce sont surtout les enseignants de ***l'enseignement technique*** qui voient ce campus de manière positive puisqu'un poste en BTS de plasturgie qui devait être supprimé, a pu être maintenu grâce au campus. De plus, ce sont les enseignants de l'enseignement technique qui vont donner des cours à l'INSA (l'école d'Ingénieurs).

➧En ce qui concerne ***l'enseignement général,*** ce seront des vacataires qui assureront les cours.

➧***A priori, les élèves de BTS et post BTS du LT sont les principaux concernés avec des places réservées pour les meilleurs.***

Pour la mise en place de ce campus, aucun vote au Conseil d'administration n'a été organisé, ni au lycée pro ni au lycée technique. En revanche, le chantage au maintien de poste a bel et bien fonctionné avec, en prime, l'intérêt, pour certains collègues d'enseigner dans une école d'ingénieurs.

**Mais qui sont les véritables gagnants ? Les deux principales entreprises de Plasturgie ont, quant à elles, une possibilité de main d'œuvre qualifiée (voire même très qualifiée) à disposition, formée par et pour elles avec des moyens financiers publics ! Que demander de plus ?**

*Articles Isabelle Vuillet*

## Enseignants en Bac GA [1] au bord de la crise de nerf !

***Un vent de fronde souffle au sein des équipes enseignantes d'éco-gestion depuis la réforme du Bac GA.***

Pour comprendre, il faut un retour chronologique et revenir à la mise en place de cette réforme que la CGT Éduc'action avait dénoncée.

Cette réforme avait pour but affiché de coller au mieux à la réalité du secteur en englobant le tout sous le terme générique "d'économie gestion". Un des objectifs était aussi de mettre l'élève en situation réelle via une "classe entreprise". Ainsi, les cours devaient être créés à partir de documents réels, documents que l'on irait chercher dans les entreprises à l'occasion des visites de stage. Les cours seraient, ainsi, réalisés en créant des scénarii. Des salles de classes, dans certains établissements, ont, alors, été réaménagées en "îlot", façon "open space" afin de coller à la réalité de l'Entreprise.

Qu'en est-il de la situation et du ressenti des enseignants quelques mois après la mise en place de cette réforme ?

Les enseignants disent se sentir sous pression et leur investissement n'a cessé de croître. Les élèves sont constamment évalués avec des grilles de compétences, en réalisant des fiches d'activité, 55 fiches qui doivent être par la suite saisies en autonomie sur une application informatique Cerise Pro, dans l'objectif de l'examen. Ce qui n'exclut évidemment pas les devoirs traditionnels nécessaires aux bulletins scolaires trimestriels ou semestriels. Cette activité d'évaluation est chronophage et source de stress.

Côté adaptation pédagogique, les enseignants ont donné aussi beaucoup de leur temps en essayant d'innover sans cesse, en créant une multitude de scénarii comme cela leur était demandé. Mais les enseignants trouvent cette réforme discutable. En effet, l'argument de mettre les élèves en situation "réelle" via une classe-entreprise paraissait une bonne idée mais ne fallait-il pas une formation de base correcte au préalable ?

En résumé, les enseignants en GA expriment, pour certains, une réelle souffrance. Outre, le fait d'être submergés par le nombre d'évaluations et de CCF qui ne cessent de croître, ils se sentent désemparés et touchés au cœur de leur mission. **Nous l'avions dit : la réforme du bac pro 3 ans allait générer des échecs pour certains élèves.** La réforme du Bac GA a cherché, par son côté "pseudo innovant" des solutions à cette situation. Non seulement, cette réforme n'a pas réussi à enrayer l'échec de certains de nos élèves mais elle génère aussi une dégradation importante des conditions de travail de nos collègues d'éco-gestion.

**La CGT Éduc'action soutient ces collègues et a proposé une intervention commune de l'intersyndicale auprès du ministère.**

[1] GA : Gestion-Administration

# Élections dans les ESPE : peut mieux faire !

***Les élections dans les Écoles Supérieures du Professorat (ESPE) et de l'Éducation se sont déroulées d'octobre à décembre 2013.***

**La CGT a déposé 8 listes :**

• 2 en catégorie C (enseignants et formateurs du supérieur) à Lille et à Créteil (liste CGT-SUD),

• 1 en catégorie D (personnels du ministère de l'Éducation nationale) à Lyon,

• 1 en catégorie E (BIATSS : personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniciens, de service et de santé) à Lyon,

• 4 en catégorie F (étudiants et stagiaires) à Aix-Marseille, Créteil, Lille et Toulouse.

**La CGT obtient 7 sièges :**

• 1 en catégorie C à Créteil (liste CGT-SUD),

• 1 en catégorie D à Lyon,

• 5 en catégorie F à Aix-Marseille (2 sièges), Créteil (1 siège), Lille (1 siège) et Toulouse (1 siège).

**À noter que la CGT est globalement la 4ème organisation syndicale toutes catégories confondues (derrière la FSU, l'UNSA et la CFDT), et surtout la 3ème organisation pour les étudiants et stagiaires (derrière la FSU et l'UNSA).**

**Reçue par le Sénat le 13 décembre, la CGT a mis en avant les problèmes constatés lors de ces élections.**

Elles se sont tenues à la va-vite, aboutissant à un taux de participation de moins de 10 % chez les stagiaires et étudiants.

De plus, on constate que le fait d'imposer la parité pour déposer des listes aux élections a survalorisé les… hommes. En effet, dans une profession majoritairement féminine, il n'a parfois pas été possible de déposer des listes "trop féminisées" et la plupart du temps il était plus difficile de trouver des candidats masculins que féminins.

Par ailleurs, en ce qui concerne les listes des personnels, nous notons une surreprésentation des professeurs des universités et des maîtres de conférences par rapport aux autres catégories : s'il fallait parfois 2 voix pour avoir 1 siège dans les catégories citées, il en fallait bien plus pour les BIATSS.

Les premières réunions des instances se sont déroulées, comme les élections, à la va-vite, les élu-e-s n'ayant pas toujours les documents en temps et en heure, ce qui entrave un fonctionnement responsable et démocratique de ces instances…

Un simple exemple sur le fonctionnement peu satisfaisant de ces instances : à l'ESPE de Créteil, les documents du budget se tenaient sur deux feuilles recto...

**Pour la CGT, il est urgent de revoir totalement la démocratie dans les ESPE : c'est une condition essentielle pour permettre une véritable relance de la formation des enseignants.**

## Professionnalisation des AVS : où en sommes-nous ?

**Le gouvernement a décidé, en août 2013, de "professionnaliser" le métier d'accompagnant au handicap. Une première circulaire, parue à ce moment-là, a permis la reconduite de centaines de personnels et à certains de passer en Contrats à Durée Indéterminée (CDI). La discussion principale réside bien entendu dans la création du nouveau métier que le gouvernement veut créer sans pourtant créer un cadre statutaire (c'est-à-dire sans embauche de fonctionnaires !).**

Pour 2014, le gouvernement sépare de manière distincte les AED : ceux à mission AVS deviennent "accompagnant des élèves en situation de handicap" (AESH). Ils conservent pour l'instant le statut d'AED avec en plus la possibilité d'avoir un CDI au bout de 6 ans. Cette situation est transitoire avec la mise en place, au mieux à la rentrée 2015, d'un nouveau diplôme et d'une formation. Un décret devrait paraître très prochainement apportant des précisions sur les rémunérations ainsi que sur les conditions d'emploi et de recrutement. Notons que dans ces conditions, les personnels en Contrats Aidés (CUI) ne sont pas concernés.

Un groupe de travail, auquel participe la CGT, s'est constitué pour la création du nouveau diplôme d'accompagnement (fin des travaux pour décembre 2014 au mieux).

Le gouvernement travaille sur une fusion entre le DEAVS (diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale) et le DEAMP (diplôme d'État d'aide médico-psychologique). Ce diplôme serait de niveau V avec un tronc commun et des modules complémentaires en fonction des domaines d'activité (accompagnement du jeune en situation de handicap, aide à la personne, personnes âgées...).

**La CGT s'impliquera dans toutes ces discussions avec pour objectif une qualification réelle (a minima de niveau IV), avec une grille de rémunération de haut niveau. Elle considère que ce travail ne peut se faire qu'avec la création d'un cadre statutaire et donc l'embauche de fonctionnaires. Pour ce faire, elle revendique la titularisation de tous les précaires.**

*Articles : Matthieu Brabant*

## Maîtres au pair : impairs du rectorat de Paris !

***La CGT Éduc'action 75 avait contesté les résultats des élections de la CCP des agents non-titulaires exerçant des fonctions de surveillance et d'accompagnement des élèves.***

Malgré les vaines tentatives du recteur de soulever la tardiveté du recours, l'absence d'intérêt à agir ou de mandat régulier du syndicat..., le tribunal administratif a non seulement admis la recevabilité du recours mais aussi annulé les élections !

En effet le recteur avait tout simplement **oublié les maîtres au pair** (circulaire ministérielle du 5 septembre 1964), logés et nourris gratuitement, en contrepartie de la surveillance de l'internat, en particulier des nombreuses classes préparatoires parisiennes.

Ce jugement permet non seulement de rendre visible cette catégorie, et pas seulement à Paris, mais aussi de faire reconnaître des droits élémentaires (congés payés, feuille de salaire, reclassement -procédure en cours devant le tribunal administratif de Grenoble-).

*Réf : TA de Paris, n° 1210735/5-3, 30 octobre 2013*

*Philippe Péchoux*

# Réorganisation dans l'administration centrale ?

***Redonnons du sens à nos métiers en sauvegardant l'intégrité et la cohérence de nos missions et en renforçant le socle et le collectif de travail interne.***

Une fois de plus, l'administration centrale du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche connaît une profonde réorganisation. On se souvient que les suppressions de postes de la RGPP se sont accompagnées de changements incessants : déménagements en série, bouleversement des organigrammes, réorganisations continuelles...
Cette méthode du "Nouveau Management" (appliquée du secteur privé au secteur public) : faire plus, mieux et plus vite avec moins, générait la culture de l'urgence et du harcèlement, la perte du sens du travail. Le résultat, c'est une inflation galopante des risques psychosociaux, enfin reconnue cette année par l'administration du MEN/ MESR, grâce à l'action de la CGT dans le soutien individuel des agents et son implication sur ce sujet au CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail). Le remède -la nouvelle réorganisation imposée par des cabinets ministériels- risque d'être pire que le mal.

## Une nouvelle réorganisation, dans quel but ?

La CGT a toujours indiqué que la remise en cause des métiers à l'administration centrale était liée aux contre-réformes qui affaiblissent ou démantèlent le service public de l'éducation et de la recherche.
La mission qui consiste à promouvoir la production et la diffusion des connaissances comme un bien commun de la société, dans un souci d'égalité et de justice, a laissé la place à des politiques qui mettent en concurrence les individus (élèves et enseignants), les établissements, les labos, dans l'idée que dans cette jungle les meilleurs sortiront plus forts et permettront d'accroître la compétitivité des entreprises (qui par ailleurs ponctionnent 200 milliards d'aides publiques !).
La série de réorganisations projetée par les deux ministères se caractérise par trois traits : menaces sur certains services, brouillage des missions, abandon de pans entiers des missions de pilotage.

## Affaiblissement du pilotage

Nous sommes bien face à une politique d'affaiblissement, qui va encore aggraver nos conditions de travail, les conditions d'exercice de nos métiers.
Le gouvernement précédent créait des agences dispendieuses, le gouvernement actuel crée des conseils, des comités. L'administration centrale du MEN et du MESR est la première victime collatérale de la surenchère ubuesque et inconséquente à créer des comités, à laquelle se livrent les ministres Peillon et Fioraso.
La CGT dénonce la tendance, accompagnée par cette réorganisation d'ampleur, à dépouiller les services et les directions de l'administration centrale du MEN et du MESR de leurs cœurs de métiers et demande des clarifications sur le rôle et la place des organismes consultatifs qui découlent des lois Peillon et Fioraso : conseil supérieur des programmes, conseil national de l'évaluation, haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, conseil national éducation économie, comité Sup'Emploi.

## Les vautours sur le dos du mammouth

Cette réorganisation renforce les tendances déjà dénoncées par la CGT de la confusion des intérêts publics et privés, notamment du groupe Cap Gemini. Pour exemple, Cap Gemini a élaboré la stratégie numérique du ministre : ils ont surtout habillé le vieux de neuf, proposé de multiples sites sans se poser la question du comment enseigner, de comment le numérique peut aider à un renouvellement pédagogique, aider à sortir l'école française des tristes palmarès dont elle s'honore : être parmi les plus inégalitaires (la plus grande différence entre le décile supérieur et inférieur) et les plus injustes (résultats scolaires totalement induits par le milieu d'origine) du monde.
Cap Gemini s'enrichit aussi grassement sur le développement de SIRHEN, hydre monstrueuse dont on renonce à compter le nombre de têtes qui n'en finissent pas de voir le jour au détriment des finances publiques et au profit des actionnaires de l'entreprise. Les dérives financières du projet ont déjà été dénoncées par un rapport de l'inspection générale des finances et par un rapport du sénat.

## Pour le développement d'une véritable politique publique

La CGT rappelle que l'intrusion de ces entreprises privées est favorisée par la réduction des effectifs orchestrée par la RGPP rebaptisée MAP. Au-delà des réorganisations, une véritable politique publique et une gestion saine des finances de l'État porteraient à développer l'emploi public avec un haut niveau de qualification et à assurer aux personnels les formations nécessaires pour rester au fait des évolutions.

*Michelle Elardja, Audrey Coquard*
*et Hélène Peytavi*
*CGT Éduc'action centrale*

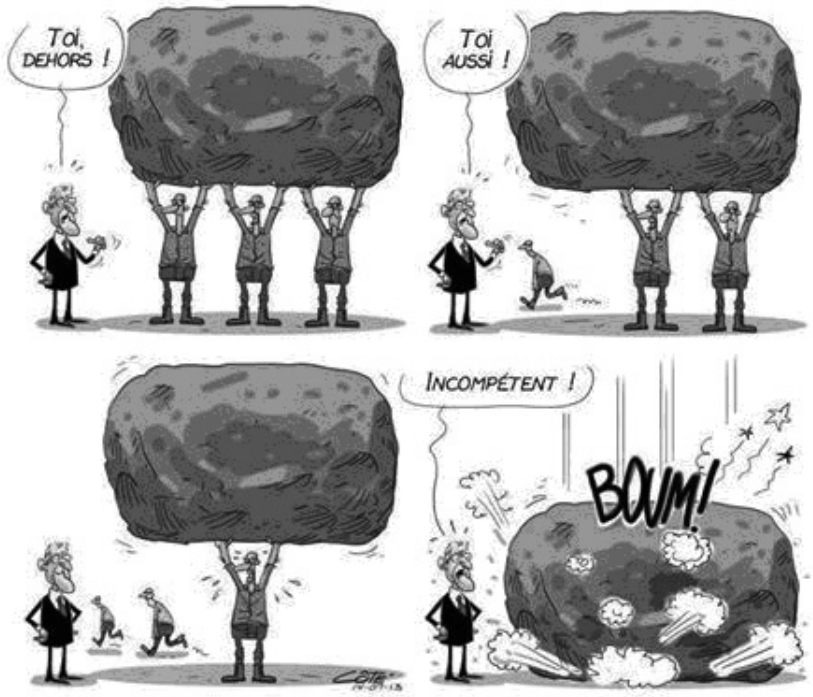

# Rémunérations des Personnels de Laboratoire

***Une nouvelle grille de catégorie C a été mise en place dans la Fonction publique à partir du 1er janvier 2014.***
***Même si des gains de salaire existent à chaque échelon, nous sommes loin du compte, du fait de la baisse du pouvoir d'achat subie depuis plusieurs années.***

Non seulement les augmentations pour chaque échelon ne couvriront même pas la perte de pouvoir d'achat de nos collègues de la catégorie C pour l'année 2013, mais pire, cette mesure sera financée par la GIPA (garantie individuelle de perte de pouvoir d'achat). En effet, l'augmentation des échelons sommitaux aura pour effet de priver ces agents de la GIPA alors qu'ils en bénéficiaient les années précédentes.

Les augmentations décidées par le ministère ont surtout été fixées pour se prémunir du rattrapage du début de la grille par le SMIC pour plusieurs années. En effet, depuis environ 5 ans, le niveau des débuts de grille de rémunération était systématiquement rejoint par l'augmentation du SMIC, obligeant le ministère à prendre des mesures ponctuelles afin d'assurer aux agents concernés d'être rémunérés au moins au niveau légal. De fait, le bas de la grille de la Catégorie C (IM 316) se situe au-dessus de celui de la catégorie B (IM 314).

Une fois de plus, on se moque de nous. Les rémunérations dans la fonction publique et plus particulièrement les grilles indiciaires ont besoin d'une véritable refonte.

Pour la CGT, les grilles doivent notamment permettre un doublement de la rémunération sur une carrière complète et un avancement d'échelon à la durée minimum.

Ce sont nos salaires qui nous permettent de vivre. Ainsi les quelques 5 millions de fonctionnaires participent à l'économie du pays. En leur redonnant du pouvoir d'achat, ils contribueraient à redonner de la croissance, cette fameuse croissance après laquelle court le gouvernement.

Après le gel du point d'indice et une nouvelle hausse des cotisations retraites, c'est encore un moins financier, un nouveau refus de reconnaître des qualifications et de la technicité acquise.

**Les personnels de laboratoire participent activement à la réussite de toutes et tous. Ils doivent être reconnus par des déroulements de carrière attractifs.**
**Il est urgent de prendre en compte l'évolution de leurs fonctions et leur place essentielle au sein des établissements.**
**Nos qualifications doivent être reconnues !**

***Voici un extrait du Bulletin officiel spécial n° 7 du 21 nov. 2013 pour compléter le "PEF" Mutation (n° 127) que vous avez reçu. Il concerne la mobilité des TRF et ATRF.***

• **Carrière et mobilité des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS)**
NOR : MENH1326802N
Note de service n° 2013-173 du 14.11.2013
MEN - DGRH C2 - E2
III - Personnels ITRF
**La mobilité des personnels ITRF est réalisée, "au fil de l'eau", par la publication des postes vacants ou susceptibles de l'être sur le site BAE et éventuellement sur le site BIEP.** Après organisation du mouvement interne, au sein de l'établissement, il convient de publier l'ensemble des postes vacants sur la Bourse à l'emploi (BAE).
Les candidats doivent consulter régulièrement les sites : https://itarf.adc.education.fr/itarf/bea (BAE) ; http://www.biep.gouv.fr (BIEP).
Les candidats devront alors se conformer aux modalités de candidature prévues dans le descriptif du poste.

• **Mouvement des ATRF**
Suite à l'intégration des personnels de laboratoire dans la filière ITRF intervenue au 1er septembre 2011, **un mouvement est organisé pour l'ensemble du corps ATRF au niveau académique.** Les recteurs organisent la mobilité pour l'ensemble des agents du corps, quel que soit leur lieu d'affectation (rectorat ou établissement d'enseignement supérieur) via l'**application AMIA**. Il est rappelé que **ce mouvement doit être ouvert aux agents des autres académies**.

*Articles : Chrystèle Rissel*

## Anecdotique ou pas ?...

Mme IDE, Infirmière Diplômée d'État
Mme CE, Chef d'Établissement

**Toute ressemblance avec des faits réels n'est pas le fruit du hasard...**

**▸▸08h00**
Mme CE : *Mme IDE s'il vous plaît, trois familles m'ont sollicitée pour mettre en place des Projets d'Accueil Individualisé, pourriez-vous les convoquer ?*
Mme IDE : *Mais c'est du travail de secrétariat…*
Mme CE : *Je sais bien mais je vous demande de le faire.*
**▸▸10h00**
Mme CE : *Mme IDE, j'ai reçu ce fax du médecin conseiller technique qui m'informe que désormais les infirmières se chargeront des convocations pour les visites médicales, les secrétaires médico-scolaires sont débordées.*
Mme IDE : *Mais je ne suis pas sous les ordres du médecin...*
Mme CE : *Non vous êtes sous les miens !*
**▸▸14h00**
Mme CE : *Mme IDE, vous serez là le 20 février, il me manque un enseignant pour la surveillance des épreuves communes, je vous ai donc prévue sur le planning.*
Mme IDE : *Mais les missions de l'infirmière...*
Mme CE : *Donc on dit 8h30 salle 14, merci Mme IDE.*
**▸▸16h00**
Mme CE : *Mais qu'est-ce que tout ce sang par terre au premier étage ?*
Mme IDE : *Un élève a saigné du nez, il est venu à l'infirmerie.*
Mme CE : *L'agent d'entretien a terminé son service, on ne peut pas laisser le couloir dans cet état... Vous faites le nécessaire...*
Mme IDE : *Au point où j'en suis je peux aussi faire le ménage...*
Mme CE : *Ce qu'il y a de bien avec les infirmières c'est qu'elles peuvent tout faire...*
**▸▸FIN**
Alors que certains font signer des pétitions pour que les infirmier-ère-s restent sous la hiérarchie du chef d'établissement, la CGT Éduc'action défend l'idée que c'est, organisé-e-s en service infirmier encadré par des cadres de santé, que les infirmier-ère-s pourront réellement défendre leurs missions. C'est le collectif qui crée le rapport de force, c'est ensemble que nous générerons les moyens de véritables avancées.

**Créer un service infirmier, c'est dire NON à l'abus d'autorité de certains chefs d'établissement, c'est dire NON à la hiérarchie médicale.**
**Créer un service infirmier, c'est dire OUI au respect de nos missions, c'est dire OUI à la solidarité dans la défense de nos actes, de notre profession.**

*Sandrine Scognamiglio*

# En Bretagne, navigation en zone de tempête

***Les manifestations qui ont lieu en Bretagne, et plus particulièrement dans le Finistère, depuis quelques semaines sont symptomatiques de la crise qui touche la France et plus particulièrement de la dégradation brusque de la situation économique et sociale dans la région.***

La crise est sociale, politique et touche aussi le syndicalisme. Ainsi, il faut se poser la question de ce qui a été fait pour lutter de manière efficace contre les licenciements et pour construire une alternative.

Pour l'année 2012, le Finistère a perdu 6 000 emplois. À ceux-là il faut ajouter les ruptures conventionnelles en nette augmentation puisqu'il y en avait déjà 4 000 de dénombrées en septembre 2013 (pour environ 3 000 pour l'année 2012). La structure de l'emploi dans le Finistère est constituée essentiellement de TPE. Très peu d'entreprises dépassent le chiffre de 200 salarié-e-s. Il y a donc la conjugaison des grands plans de licenciements dans l'agro-alimentaire et l'accumulation des licenciements dans les TPE. Ajoutons pour complèter partiellement le tableau régional : l'automobile (Rennes PSA), les télécoms (Lannion), l'électronique (un peu partout mais citons Brest avec Jabil), le bâtiment, la navale (STX à Lorient), les industries de défense…

Tout cela est la conséquence d'une crise qui est arrivée plus tard en Bretagne. C'est aussi le bilan du modèle productiviste de l'agro-business destructeur des femmes, des hommes et de la nature.

L'agriculture et les industries agro-alimentaires pèsent un poids considérable dans la région. Les licenciements massifs effectués par les patrons provoquent une catastrophe sociale. La cause en est une restructuration capitaliste d'un système concurrencé par les pays "émergents" comme le Brésil ou par l'Allemagne et les pays du Nord de l'Europe. Ces derniers pratiquent un dumping social en utilisant et exploitant massivement des salarié-e-s d'Europe centrale et orientale sous-payé-e-s et en utilisant les vides juridiques en matière de droit social européen.

Face aux licenciements dans les entreprises telles Doux, Marine Harvest, Tilly-Sabco, Gad, l'action principale des syndicats a consisté à essayer d'augmenter les primes de licenciements et d'améliorer les mesures "d'accompagnement". Il s'agissait bien de répondre aux revendications concrètes et immédiates largement exprimées par les salarié-e-s directement concerné-e-s par les licenciements. Cela n'est ni contestable, ni critiquable.

*Manifestation à l'initiative des OS, le 23 novembre 2013 à Morlaix*

Le patronat est le premier responsable. Les gouvernements ont une responsabilité indéniables. Mais il faut ausi regarder le rôle qu'a joué le syndicalisme. Globalement, il n'y a pas eu, pendant des années, la volonté de créer une force syndicale à la hauteur pour construire la mobilisation permettant de répondre aux intérêts des salarié-e-s. La question de la stratégie syndicale, des réponses à apporter est bien au coeur du débat.

Dans ce contexte difficile le patronat, la Fnsea, certains régionalistes dont le maire de Carhaix ont vu la brèche. Ils ont surfé sur le désarroi, la colère pour avancer sur leurs propres revendications et exiger la suppression de l'écotaxe. Parce que le terrain n'était pas occupé, ils ont constitué le collectif "vivre, travailler, décider en Bretagne" aussi appelé "bonnets rouges". Qu'ils aient pu rallier sur des bases clairement libérales (pour la "baisse des charges", contre les "taxes") des milliers de salarié-e-s victimes des plans de licenciements, est un signal inquiétant.

Le "pacte d'avenir pour la Bretagne" présenté comme la réponse du gouvernement est dans une logique libérale qui ne répond en rien à la colère des salarié-e-s. Il ne remet pas en cause fondamentalement le modèle agricole productiviste. Il contient des mesures renforçant la loi de juin 2013 [ANI] sur la "sécurisation des parcours professionnels". Ce pacte est inacceptable en cela qu'il dédouane le patronat et le gouvernement de leurs responsabilités dans la crise et les licenciements. Les discussions autour de ce pacte, les tentatives du mouvement syndical de "reprendre la main" se sont traduites par des appels à manifester sur des bases claires contre le patronat et contre la politique d'austérité du gouvernement. Mais elles ont aussi permis un processus de rapprochement avec la Cfdt qui est loin d'être partagé. Là encore la stratégie syndicale pose question.

Si la situation en Bretagne est sous les feux de l'actualité, si elle fait l'objet de tant de commentaires, c'est d'abord par l'extrême violence que représentent les licenciements et l'absence d'un avenir pour des milliers de personnes. Mais c'est aussi parce que le mouvement ouvrier a été, en partie, hors-jeu.

**Penser que cette question n'est posée qu'en Bretagne n'est pas sérieux. Elle ne se résoudra pas en invectivant les salarié-e-s qui ont participé aux manifestations des "bonnets rouges". Il est temps de revoir les stratégies syndicales pour construire une alternative clairement opposée au patronat et aux politiques qui soutiennent l'austérité.**

*Olivier Le Pichon*

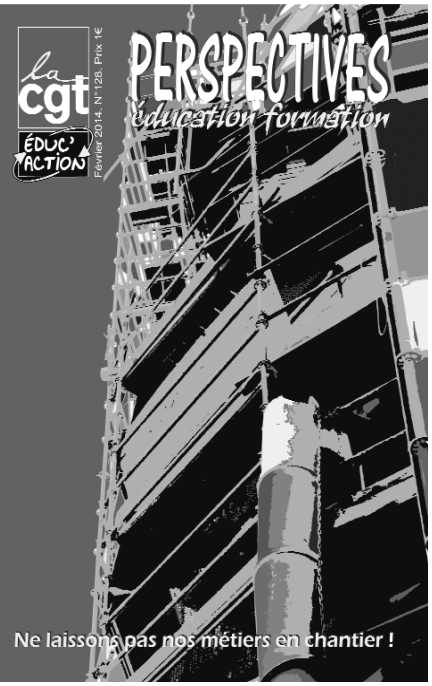


# Dossier...

*Dossier coordonné par Matthieu Brabant*

# Nos Métiers en chantiers...

***Le ministère a lancé différents chantiers métiers en novembre et décembre 2013. Les premières discussions concernent les enseignants du 1er et du 2nd degrés, avec un point particulier pour les personnels de l'éducation prioritaire. Vous trouverez dans ce dossier les premiers éléments de réflexion. D'autres discussions sont prévues, en particulier pour les personnels administratifs, techniciens, de laboratoire, de santé et sociaux.***

## ■ Enseigner en éducation prioritaire

Aujourd'hui, c'est souvent à temps plein et sans année de formation spécifique que les collègues font leur entrée dans l'éducation prioritaire. La logique voudrait pourtant que les personnels soient formés pour exercer dans les zones où se concentrent les besoins en éducation les plus importants.

*"Misère, misère !*
*C´est toujours sur les pauvres gens*
*Que tu t´acharnes obstinément".*
*(Coluche)*

Les classes sont de plus en plus surchargées. La nouvelle équipe gouvernementale n'a rien fait pour *"infléchir la courbe croissante"* des effectifs.
Très vite, les collègues découvrent la réalité du métier : fatigue, lassitude, difficultés au quotidien.
Les collègues, majoritairement en début de carrière, sont confronté-e-s à de graves contradictions. Ils/elles viennent enseigner dans des établissements où les élèves sont pour beaucoup, déjà convaincu-e-s, qu'ils/elles sont des mauvais-e-s élèves.

La politique du gouvernement ne s'attaque pas au problème et au contraire s'inscrit dans la politique discriminatoire et d'abandon des précédents gouvernements.

• Quand on parle de baisse des effectifs, l'inspection dégaine le socle commun, dernier avatar de la lutte contre le collège unique.
• Quand on souligne le manque de moyens en vie scolaire, l'administration met en place des stratégies pour cacher les problèmes en faisant baisser artificiellement le nombre de conseils de discipline (c'est-à-dire sans prévention et en niant ce qui se passe réellement dans les établissements).
• Quand on parle de pédagogie et donc de la nécessité de moyens supplémentaires pour pouvoir travailler autrement, l'administration nie la nécessité de baisser les effectifs, met en place une individualisation accrue des parcours qui fait porter la responsabilité des échecs sur les élèves et leurs familles.

Un point positif mais insuffisant : les enseignant-e-s dans 100 établissements (puis 300 à la rentrée 2015) devraient bénéficier d'une pondération de 1,1 (soit quasiment deux heures de décharge pour un-e certifié-e). Il faut noter qu'au rythme actuel, lors du quinquennat, seuls 40 000 sur les 60 000 Équivalents Temps Pleins (ETP) annoncés seront créés. La montée démographique est à peine absorbée par ces créations d'ETP. Sans compter l'augmentation des heures supplémentaires, autre mal endémique de notre profession.

**Malgré des apparences bienveillantes, le gouvernement a abandonné tout ce qui pouvait faire l'ambition de la politique lancée en 1981, donner plus à ceux qui en ont le plus besoin, et se lance dans une politique d'abandon des classes populaires. À l'image de ce qu'il fait pour le monde du travail.**
**Au quotidien, les personnels ont parfois l'impression d'être en lutte avec les élèves. En réalité, le ministère organise des conditions indignes d'apprentissage et de travail dans les ZEP.**

*Laurent Igheroussene*

## ◗ Le "casse-tête" de la création des professeur-e-s formateur-trice-s académiques ?

Le groupe interministériel des ESPE, reçu le 14 janvier 2014, affirme que : *"pour les recteurs, [...] la mise en place des écoles supérieures est un casse-tête assez complexe parce que leurs moyens ne sont pas très étendus et qu'on leur demande de dégager des moyens nouveaux, en particulier pour la création des professeurs formateurs académiques"*. La création de ces professeurs formateurs académiques est, selon le groupe interministériel, une *"révolution essentielle"* mais soulève des questions : "*Comment on les repère, on les recrute, on les forme, on les rémunère ?"*

Le groupe s'inquiète de l'implication réelle des personnels de l'Éducation nationale. Or il considère que le *"succès"* des étudiant-e-s aux concours se mesurera aussi à la collaboration des universités et des professionnels. L'articulation entre Capes et Agrégation est aussi une *"question"*.

Comment dépasser ces difficultés qui montrent à quel point la réforme a mal été préparée ? De fait, le ministère a mis en place les ESPE avant même de s'interroger sur les personnels qui seraient nécessaires pour les faire fonctionner et permettre une formation de qualité pour les étudiant-e-s et les stagiaires.

Le groupe interministériel, que les deux ministères devraient peut-être un peu plus écouter, considère que ***"les praticiens de terrain ont un rôle à jouer dans la formation universitaire"***, et d'autre part, ***"la rénovation pédagogique a besoin de l'université, dans les composantes disciplinaires et de recherche".***

## ■ Formateurs du 1er degré et du 2nd degrés

***L'un des "chantiers métiers" concerne les formateurs du premier et du second degrés.***

Bien entendu, ce travail se fait en parallèle à la mise en place des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation (ESPE). En effet, un certain nombre de formateurs issus de l'Éducation nationale interviennent dans les ESPE pour des missions de formation initiale et/ou continue. Rappelons que si les missions et le statut des formateurs du premier degré sont plutôt bien définis depuis des années, c'est loin d'être le cas pour le second degré. Il s'agit donc de trouver un statut pour les formateurs du second degré, en s'inspirant de celui des Professeurs Maîtres Formateurs du premier degré, et d'unifier les conditions d'exercice de l'ensemble des formateurs.

Le ministère entend donc définir dans une circulaire commune les missions des formateurs du premier et du second degrés permettant de :

- *clarifier les missions des professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMFI dans le premier degré) en distinguant les activités de formation (formation initiale dans le cadre des ESPE et formation continue dans le cadre des plans départementaux de formation), le tutorat des fonctionnaires stagiaires ainsi que l'accueil et l'accompagnement d'étudiants stagiaires,*
- *créer, pour le second degré, une nouvelle fonction de professeur formateur académique (PFA) chargé d'assurer des formations, notamment dans le cadre des ESPE, et d'animer le réseau des tuteurs. Le professeur formateur académique bénéficiera pour réaliser ses missions d'un allègement de service d'enseignement hebdomadaire variant de 3 à 6 heures et d'une indemnité reconnaissant ses compétences,*
- *développer la formation de tous les formateurs, faciliter leur accès aux masters de formation de formateurs et favoriser les partenariats avec des équipes de recherche,*
- *mieux reconnaître le métier de formateur à travers une certification rénovée ainsi qu'une valorisation de leurs compétences (prise en compte de l'expérience de formateur dans les évolutions professionnelles des enseignants),*
- *intégrer les formateurs dans les équipes pluri-professionnelles des ESPE.*

**La CGT est favorable à une mise à plat permettant de clarifier, de redéfinir et d'unifier les missions des formateurs.**

**La logique du temps partagé, permettant à ces personnels d'avoir à la fois un travail de terrain et un travail de recherche dans les ESPE, correspond par ailleurs à nos positions. Nous sommes également favorables à ce que ces missions particulières soient mises en place grâce à des décharges de service, à condition que celles-ci soient suffisantes pour permettre de remplir l'ensemble des missions mentionnées, pour l'instant le compte n'y est pas. Reste aussi à assurer une véritable reconnaissance des qualifications de ces personnels permettant leur participation à part entière aux actes de recherche.**

*Marie Buisson et Matthieu Brabant*

## Dernière minute... Chefs des travaux : vers une nouvelle fonction de "directeur" ?

L'un des premiers chantiers mis au débat en janvier 2014 concerne les chefs des travaux. Le ministère a annoncé vouloir en faire des "directeurs délégués aux formations technologiques et professionnelles", renforçant la circulaire de 2011 qui, déjà, faisait des chefs des travaux des personnels de direction à part entière.

**La CGT Éduc'action demande que :**

- les activités liées directement à la gestion des ressources humaines restent sous la responsabilité exclusive des chefs d'établissement,
- la rémunération afférente à la fonction soit alignée sur l'échelle des rémunérations des professeurs agrégés et une réévaluation conséquente de l'indemnité de responsabilité en adéquation avec les missions élargies,
- les obligations hebdomadaires de service dans l'ensemble de l'année scolaire, tiennent compte de la réduction du temps de travail.

## ■ PLP : professeur-e de lycée à part entière !

***Cette revendication, les plus jeunes de nos collègues et de nos camarades en ont entendu parler, les "moins jeunes" l'ont scandée des milliers de fois dans les manifestations du SNETP-CGT (Syndicat National de l'Enseignement Technique et Professionnel), puis de l'UNSEN-CGT.***

Il a fallu attendre les années 2003/2004 (les PLP enseignement pro passent alors à 18 heures) pour, qu'enfin, il y ait une réelle reconnaissance dans les statuts, d'une égalité de nos grilles indiciaires et de nos obligations de service hebdomadaire.

Si une bonne partie du chemin a été parcourue grâce à l'action syndicale, tout particulièrement à celle de la CGT qui a été l'élément moteur de l'élaboration de la revendication et de la construction des mobilisations, aujourd'hui, les militant-e-s de la CGT Éduc'action savent que rien n'est définitivement acquis.

L'ouverture des différents **chantiers sur les métiers** par Vincent Peillon a été l'occasion de constater que l'enseignement professionnel est loin d'avoir la place que nous lui réclamons au sein du lycée, celle d'une voie à égale dignité de la voie générale ou de la voie technologique.

En effet, le ministre a fait des propositions pour nos collègues certifiés et agrégés en charge des classes de première et terminale mais il en a écarté les PLP. Pourquoi ? Les enseignants de lycée professionnel n'ont-ils pas les mêmes obligations que ceux des autres voies du lycée vis-à-vis de leurs élèves ? N'ont-ils pas à les préparer au baccalauréat en terminale et, en plus, au diplôme intermédiaire à la fin de la première? Les personnels de la voie professionnelle ne doivent-ils pas accompagner leurs élèves de classe terminale dans leur choix d'orientation post-bac ?

Pourtant, le ministère propose une pondération horaire aux collègues certifiés et agrégés de 1,1 pour les heures face à des élèves de première et terminale. (1 heure de cours serait comptée 1,1 heure dans les services). D'après les premières annonces ministérielles, cette pondération ne serait pas appliquée aux PLP en charge des élèves de première et terminale. Existe-t-il des "sous-profs" de lycée dans la conception de Vincent Peillon ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi instituer durablement cette discrimination ?

Il ne sert à rien d'opposer les PLP aux certifiés et vice versa. L'égale dignité de la voie professionnelle vis-à-vis des deux autres voies, passe par la reconnaissance du travail des PLP à égalité avec celui des certifiés. C'est pourquoi la CGT Éduc'action a vivement protesté contre cette discrimination et réclame, dans le cadre des discussions qui se sont ouvertes, une pondération identique pour les PLP.

*Bertrand Verhaeghe*

### ■ Pondération BTS accordée aux PLP ?

Alors que la pondération n'est pas attribuée aux PLP enseignants aux classes de bac, celle pour les classes de BTS devrait leur être attribuée au même titre qu'aux autres enseignants intervenant à ce niveau, en raison du temps consacré à la préparation, à l'évaluation et au suivi des élèves pour leur préparation aux examens. Celle-ci devrait être de 1,25 comme aujourd'hui. Qu'en sera-t-il vraiment ? Le dossier est à suivre de très près.

### ■ Master, recrutement ?

Les discussions sur les métiers ne semblent pas remettre en cause le recrutement prévu à bac + 5 pour les enseignants. Or, qu'en est-il des matières professionnelles enseignées dans les LP, pour lesquelles il n'existe pas de diplôme supérieur à la licence professionnelle ? La question reste posée. Pour nous, la seule réponse possible est celle d'un retour à un recrutement à bac + 3 pour tous. En effet là encore, il ne doit pas y avoir de sous-catégorie d'enseignants si l'on veut des filières d'égale dignité. Ou pour ne pas créer de discriminations dans le recrutement, il faudrait créer de nouveaux diplômes…

De plus, la création des ESPE n'a pas tenu compte de la situation des PLP. Dans la plupart des ESPE, aucune formation spécifique n'est proposée aux étudiants se destinant à passer le CAPLP... Ainsi, pour l'enseignement général, ils doivent souvent se contenter de suivre les formations des CAPES.

### ■ Bac pro, un vrai baccalauréat ?

Pour Vincent Peillon, il y a loin des discours à la réalité. Les déclarations concernant la reconnaissance des missions des PLP ne manquent pas... mais les propositions ministérielles témoignent, par contre, du manque de considération de la voie professionnelle. Des sous-profs pour une sous-catégorie de bac, n'est-ce pas reconnaître, de fait, la dépréciation du diplôme et sa rétrogradation au rang d'un BEP + tout au plus ?

Pour certains, la solution à ce dilemme pourrait être la décentralisation de la formation professionnelle initiale...

**À l'opposé de cette "solution", l'exigence, pour la CGT Éduc'action, c'est :**
**- le maintien d'un vrai baccalauréat professionnel de niveau IV et l'abandon de la réforme du bac pro en 3 ans,**
**- la reconnaissance pleine et entière que le professeur de lycée professionnel est un professeur de lycée à part entière !**

*Alain Vrignaud*

## De la non reconnaissance des profs-docs par l'Institution

***Depuis longtemps les professeurs-documentalistes ont pris conscience que le ministère ne les considérait pas comme des enseignants à part entière, que ce soit dans l'organisation de leur travail (le temps de travail -sans signature de VS officiel- reste à 30 h dans l'établissement quelles que soient les activités mises en place plus 6 h extérieures et non justifiables), ou dans la reconnaissance de ce dernier (inspection, évolution de carrière, rémunération) bien qu'ils soient pour la plupart certifiés depuis la création du CAPES en 1989.***

### Les pratiques actuelles sont de plus en plus discriminatoires.

Ainsi, certains IA-IPR ("vie scolaire" et non "documentation" car les profs-docs n'ont toujours pas d'inspection spécifique !) se permettent de venir inspecter des collègues en dehors de leur temps de travail, les faisant même revenir des jours où ils ne sont pas dans leur établissement. Or, aucun autre certifié ne se verrait contraindre d'accepter une **inspection** dans ces conditions, forcé de "piquer" une heure de cours avec une classe pour satisfaire à la demande institutionnelle.

Les professeurs-documentalistes ne sont toujours pas traités à la même enseigne que leurs collègues pour ce qui est de la **rémunération** de leur travail et souvent sous des prétextes grossiers. Ainsi, s'ils s'investissent dans l'intégration des élèves en situation de handicap en intervenant dans les classes d'ULIS, ils ne peuvent prétendre à l'indemnité mise en place par le ministère, contrairement aux autres enseignants. La raison ? Dans le logiciel de gestion des payes, en face de leur nom, apparaît l'identifiant "DOC" et non "ENS" qui déclenche l'attribution de l'indemnité. Faudrait-il le retour à la gestion papier et non plus informatique, un comble à l'heure du tout numérique !

De la même manière, lorsqu'ils montent des projets, ce qui est plus que fréquent, demandant des heures supplémentaires de travail, ils n'ont toujours pas le droit de se les voir payer. Si la CGT Éduc'action continue à dénoncer la hausse du temps de travail, il est inacceptable que celle-ci soit reconnue par des HSA pour l'ensemble des personnels et que les Certifiés en documentation ne se voient pas attribuer le même traitement que les certifiés d'autres disciplines. Il en va d'ailleurs de même pour l'accompagnement personnalisé pour lequel les profs-docs ne se voient allouer, à l'instar des CPE, qu'une indemnité à taux minoré vis-à-vis de celle des autres enseignants.

**À l'heure où Vincent Peillon ouvre un grand chantier sur les métiers de l'Éducation nationale, et même si cela ne semble pas faire partie de ses projets, il est grand temps qu'il revoie la copie du ministère sur la question des professeurs-documentalistes et fasse cesser les discriminations qui les touchent. D'autant plus quand le ministère veut voir se développer l'éducation à l'information et aux médias, au numérique et qu'il considère que *"les professeurs-documentalistes doivent être pleinement concernés et impliqués dans les apprentissages liés au numérique"*.**

### Voici quelques propositions qui semblent incontournables :

**• la reconnaissance des activités d'enseignement des profs-docs avec la pondération de leurs horaires de service, 1 h de cours avec des élèves (recherche documentaire, conduite de projet,...) devant correspondre à 2 h de gestion documentaire. Dispositif qui permettrait d'ailleurs de créer des postes, à raison de deux minimum par établissement, ce qui occasionnerait une plus grande amplitude horaire des CDI,**

**• l'égalité de traitement avec les autres certifiés pour tout ce qui touche à la rémunération (HSA, ISO, AP),**

**• la création d'une inspection spécifique en documentation qui permettrait de voir reconnus les savoirs et savoir-faire didactiques en sciences de l'information-communication des profs-docs, tout comme le permettrait la mise en place d'un curriculum fixant ces connaissances,**

**• la création de la possibilité d'une réelle évolution de carrière pour les professeurs-documentalistes, notamment par une agrégation qui n'existe pas pour le moment.**

*Christine Bariaud*

### La CGT Éduc'action se bat aux côtés des professeurs-documentalistes

- En les aidant à dénoncer les retards de carrière induits par le manque flagrant d'inspections qui restent, malheureusement, un fort vecteur pour la progression de carrière.
- En dénonçant les rectorats qui veulent intégrer les postes des profs-docs dans les Dotations Horaires Globales, les réduisant à être des "variables d'ajustement" lorsqu'il manque des heures postes pour les disciplines.
- En faisant respecter le caractère "non justifiable" des 6 h faites hors établissement.
- En exigeant des chefs d'établissement qu'ils respectent la répartition des 30 h + 6 h, notamment pour les profs-docs contractuels auxquels ils veulent souvent imposer 36 h dans l'établissement.
- En faisant respecter les 45 minutes minimum pour la pause méridienne face à des chefs d'établissement qui voudraient la réduire à 30 minutes.

# Rencontre...

## Jean-Louis Brunel

Responsable du pôle national de compétence en sécurité des systèmes d'information
DATSI - Rectorat académie d'Aix-Marseille
Élu CTA (Comité Technique Académique) pour la CGT Éduc'action

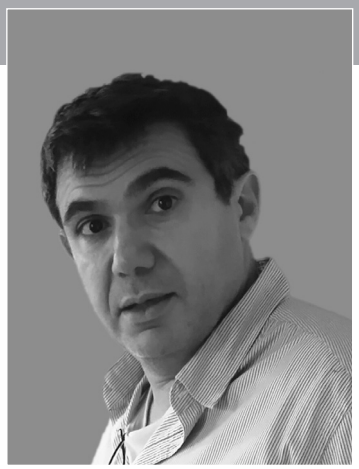

Après avoir travaillé pendant plus de dix ans dans diverses sociétés de services en ingénierie informatique ou des grands groupes industriels, je suis entré en 1996 à l'Éducation nationale après ma réussite au concours externe d'ingénieur de recherche.

### ■ L'Éducation, un choc culturel

Quelques semaines après ma prise de poste, la première grève a été pour moi l'occasion de faire connaissance avec les syndicats et les mœurs dans notre institution.

Un collègue, responsable syndical d'une grande confédération, que j'interrogeais pour savoir s'il participerait à la grève me répondit qu'il allait se renseigner auprès de son syndicat pour savoir si ce dernier appelait à la grève ! Peu habitué à ces pratiques syndicales quelques peu "caporalistes", je lui fis remarquer pour ma part que les objectifs de la grève étaient justes et que j'y participerais. Pour seule réponse, il m'indiqua qu'en tant que stagiaire, il était préférable que je ne la fasse pas !!!

Peu après mon arrivée, j'eus également des échanges avec une autre organisation syndicale, qui s'avérèrent pour le moins hilarants. Les membres du bureau académique de cette organisation, affiliée à une grande fédération m'invitèrent dans leur local syndical au rectorat. Ce jour là, ils avaient quasiment tous dans leurs mains mon quotidien préféré. En mon for intérieur, je ne pus m'empêcher de me demander si pour certains, ce n'était pas la première fois qu'ils lisaient le journal fondé par Jaurès. La proposition qu'ils me firent d'intégrer directement leur bureau académique ne manqua pas de m'estomaquer, tant ces conceptions syndicales sont étrangères à tout ce qui m'avait été enseigné sur le plan politique et syndical, que j'avais pu mettre en œuvre dans le privé et auquel je crois toujours profondément.

### ■ L'engagement au Sgpen-Cgt

Finalement, c'est François Canu futur secrétaire départemental du Sgpen-Cgt 13, qui juste avant une heure d'information syndicale qu'il organisait au rectorat, me demanda sans détour ce que j'attendais pour prendre ma carte.
Je me contentai de lui sourire et ne lui répondis volontairement pas, mais non sans malice je pris la parole au cours de cette heure d'info syndicale en indiquant que j'étais ... membre de la Cgt.
Cette nouvelle ne passa pas totalement inaperçue au rectorat, tant un cadre à la Cgt, avait de quoi en étonner plus d'un.

Ce fut, avec François et tous les camarades du Sgpen-Cgt que je ne peux ici citer, tant ils sont nombreux, le début d'une grande aventure humaine, avec ses hauts, ses bas, ses joies, ses coups de gueule, nos disputes, nos luttes gagnées ou perdues mais avec la conviction profonde et partagée que le syndicat comme l'écrivait Henri Krasucki est "*une organisation de classe et de masse capable de rassembler pour leurs intérêts communs le plus grand nombre de travailleurs, quel que soit le parti qui ait leur préférence*".

### ■ La Cgt Éduc'action

Après la décentralisation de 2005, j'ai fait partie des camarades qui ont envisagé un temps de poursuivre le Sgpen, option dont l'inefficacité a été mise en évidence par les débats du congrès de dissolution.

Pour autant, le choix qui a été le mien de nous joindre à nos camarades enseignants n'est en rien un ralliement de circonstance. Il relève du constat qu'il y a une nécessité à travailler à la constitution d'un grand syndicat Cgt de l'Éducation nationale qui tourne aussi bien le dos à la cogestion qu'aux corporatismes les plus éculés, mais aussi à la contestation incantatoire ou au syndicalisme de témoignage.

La décentralisation n'est pas qu'un transfert du personnel TOS aux collectivités territoriales, pas plus que la réforme du Bac pro ne concerne que les enseignants PLP, tout comme le schéma directeur des infrastructures n'est pas qu'un débat d'informaticiens. Ces "réformes" résultent de choix qui privilégient des intérêts égoïstes au détriment du plus grand nombre c'est-à-dire des salariés et d'une lutte sans merci dont beaucoup veulent taire le nom.

**C'est là je pense, le rôle d'une Cgt de l'Éducation nationale capable d'organiser le plus grand nombre de personnels en expliquant la face cachée des choses, au-delà des simples intérêts catégoriels. C'est ce message que je souhaite voir la Cgt porter encore plus fort aux prochaines élections professionnelles qui auront lieu à la fin de l'année.**

*Entretien réalisé par*
*Nadine Castellani-Labranche*

Marc Le Roy

# Travailleurs de tous les pays, unissez-vous !

***Souvenez-vous, en 2006 se tenait à Vienne en Autriche, le premier congrès fondateur d'une nouvelle Confédération Syndicale Internationale.***

350 confédérations syndicales nationales venues de 156 pays et représentant environ 180 millions d'adhérents, avaient donné naissance à la nouvelle Confédération Syndicale Internationale, mettant fin à un siècle de divisions. Cette décision de créer une nouvelle organisation mondiale, résultait d'un constat d'échecs :

> celui d'un syndicalisme international passé et celui de la défense des travailleurs face à une mondialisation toujours grandissante, qui provoque la précarité, la pauvreté et l'affaiblissement des garanties collectives.

Aujourd'hui, reconnaissons le besoin d'une telle organisation indispensable à l'ensemble des travailleurs du monde entier, pour faire face à la mondialisation néolibérale.

Mais cette nouvelle confédération, à laquelle la CGT a adhéré, est composée en grande partie de syndicats réformistes.

Quel peut être le poids de la CGT ? Certes, cette nouvelle confédération s'engageait à être *"unitaire, indépendante, démocratique, ouverte, pluraliste et respectueuse de l'autonomie des organisations affiliées"*.

Elle déclarait ***"le travail humain d'une valeur supérieure au capital"***.

Elle déclarait agir ***"pour le respect des droits fondamentaux, pour la paix, la démocratie"***.

Elle entendait ***"construire un syndicalisme de transformation sociale ouvrant la voie à une mondialisation qui profite à tous"***.

Nous ne pouvions que souscrire à de tels principes. Mais aujourd'hui, qu'en est-il, où en sommes-nous ?

**Que fait cette grande confédération,** tant il est vrai que, pour parvenir à changer le rapport de forces actuel, les grandes orientations capitalistes du monde, elle devra relever de nombreux défis : sur la forme, sur le fond et sur l'articulation avec les différents acteurs syndicaux ? Quelle peut être son action quand on voit ce qui se passe au niveau européen et mondial, en ce qui concerne le textile, la métallurgie, les transports, le bâtiment, avec les travailleurs détachés ?

Quelle collaboration sur ces grands problèmes sociaux avec les salariés des différents pays ? Comment construire une attitude commune face à ces problèmes, car les intérêts des uns ne sont pas forcément ceux des autres ?

Dire que tous les travailleurs sont solidaires est une chose, le mettre en pratique en est une autre. L'avenir nous le dira. Mais il est grand temps d'éveiller la prise de conscience des travailleurs de tous les pays, afin qu'ils s'unissent pour créer un grand rapport de forces qui mettra fin à la domination du capital. C'est ce à quoi la grande confédération devrait travailler.

☛ **L'union est un combat.**
**Alors, travailleurs de tous pays, construisons-le !**

*François Collin - SNR CGT Éduc'action*

# 10e congrès de la CGT Retraités : du 24 au 28 mars 2014

***Un congrès, c'est toujours un moment fort de la vie démocratique d'une organisation qui regarde d'où l'on vient, se fixe des perspectives à atteindre et se dote de dirigeants pour mettre en œuvre les décisions adoptées.***

L'UCR-CGT (Union Confédérale des Retraités) vit dans la Confédération qui a tenu son propre congrès en 2012 à Toulouse. Celui-ci s'est fixé un objectif simple et audacieux : rassembler les salariés à partir de leurs revendications pour leur permettre de participer à la transformation de la société.

Un rapport d'activité, un rapport financier, un document d'orientation sont soumis à l'appréciation et aux amendements (document d'orientation) de tous les adhérents de l'UCR.

Pour autant, les organisations de retraités de la CGT ne sont pas exemptes des réflexions spécifiques aux retraités.

• Quatre réformes des retraites : les conséquences sur le pouvoir d'achat ?

• Comment se traduisent les différentes attaques du financement de la Sécurité sociale ?

• L'urgence d'une loi sur le droit à l'aide à l'autonomie aux niveaux français et européen. Quelles perspectives ?

• La fiscalité pèse sur les retraités : le besoin d'un système fiscal solidaire, juste et plus efficace ?

• Le combat contre le racisme, les retraités sont pleinement concernés ?

• Quelle place pour les 15 millions de retraités dans la société, dans la CGT ?

• Comment faire évoluer nos structures, le syndicalisme retraité, et l'information avec le magazine *Vie nouvelle* ?

• Le besoin de développer le droit à la culture et aux loisirs avec la Fédération LSR ?

Toutes ces questions, et bien d'autres encore, viennent fortement en débat dans les sept forums (Bordeaux, Lyon, Nancy, Marseille, Paris, Rennes, Lille) organisés par l'UCR: ils vont enrichir les décisions qui seront adoptées au 10e Congrès.

La préparation du Congrès se tient au cœur de la **mobilisation prévue le 6 février contre le poids de la fiscalisation, pour l'augmentation du pouvoir d'achat, la reconquête de la Sécurité sociale, le droit à l'aide à l'autonomie et contre le racisme.**

**La retraite, nous voulons la vivre dignement !**

L'UFR-FERC (Union Fédérale des Retraités) aura quatre délégués à ce Congrès :
- Guillochon Annick (Enseignement privé),
- Lefebvre Catherine (Culture),
- Bouyries Philippe (SNTRS),
- Corneloup Gérard (Éduc'action).

Weingaetner Denise (Éduc'action) est candidate à la CE de l'UCR.

# Mandela l'inébranlable

***Nelson Mandela s'est éteint. L'émotion a traversé la planète. Comment expliquer le respect, l'admiration, l'adhésion qu'inspire, en Afrique du sud et dans le monde, Nelson Mandela ?***

Il y a bien sûr son courage et ses longues années de prison, son intelligence, son sourire, ses discours de paix, son honnêteté rigoureuse. Il y a surtout ses capacités de rassemblement. Sans sa politique de réconciliation, le pays aurait sombré dans la guerre civile. Sans son pragmatisme, les nouvelles institutions n'auraient pu être mises en place. Sans son sens du dialogue, son pays ne serait pas devenu une puissance décisive pour la marche du continent noir et au-delà.

Cela ne suffit pas. L'homme a su rester simple, près des gens, et a refusé de se transformer en icône. Il serait ridicule aujourd'hui de procéder à sa béatification, même laïque. Il en serait révolté. C'est lui-même qui déclarait : "*Ce ne sont pas les rois et les généraux qui font l'histoire mais les masses populaires"*.

Le 20 avril 1964, au procès de Rivona, où il comparut pour *"sabotage et intention de vouloir établir un régime communiste"*, Nelson Mandela, avocat de formation, assura lui-même sa défense et répondit point par point aux accusations du tribunal.

Il assuma le recours à la violence, un recours rendu nécessaire par la violence dont l'État fait preuve. L'accusé de *"communisme"* rappella le legs d'un parti qui fut *"pendant des décennies le seul groupe politique à traiter les Africains en êtres humains et en égaux"*.
Avec cinq autres dirigeants de l'ANC [1], il fut condamné aux travaux forcés à perpétuité.

En voyant défiler la flopée d'hypocrites venus des quatre coins du monde saluer sa mémoire, Nelson Mandela aurait pu rire à gorge déployée. Lorsque les ex-présidents Nord-Américains, particulièrement G. Bush, sont passés, beaucoup dans l'assistance avaient à l'esprit le soutien inconditionnel de la Maison Blanche à l'ancien pouvoir raciste de Prétoria et l'information publiée quelques heures plus tôt par WikiLeaks selon laquelle la CIA a trempé dans l'arrestation de Mandela en 1962.
Celui qui figurait il y a peu encore (2008) sur la liste noire des États-Unis, a dû franchement se marrer de les voir à ses pieds, légèrement courbés, sortant des mouchoirs pour feindre d'essuyer une larme virtuelle.

Les jeunes d'aujourd'hui ne pourront, avec le tintamarre médiatique de tous ces combattants de la 25ème heure, avoir un regard juste sur l'histoire. Et l'histoire, c'est important. D'autant que si l'apartheid a été vaincu, le racisme et l'oppression sont toujours de ce monde.

À ce sujet, je ne peux m'empêcher d'évoquer le souvenir bouleversant de ma brève rencontre avec cet homme d'exception lors du congrès de l'OUSA [2] à Johannesbourg en 1999 où je faisais partie d'une délégation de la CGT. Son visage s'est illuminé. *"La CGT de France !"* a-t'il dit avec un grand respect et beaucoup d'admiration. *"Elle a toujours fait partie de ceux qui combattaient l'apartheid"* [3].

Certes, nous ne sommes pas les seuls à l'avoir fait. Partout, dans le monde, des organisations diverses, des syndicats, des partis politiques, des associations, de simples citoyens manifestaient et exigeaient la fin de ce régime ignoble de l'apartheid et la libération de Mandela.
En effet, connaître l'histoire, c'est se donner les moyens de combattre toutes les oppressions !

*Pierre Goirand - SNR CGT Éduc'action*

---

[1] ANC : Congrès National Africain
[2] OUSA : Organisation de l'unité syndicale africaine
[3] Institué en 1948, l'apartheid vise à légaliser la traite des noirs par les blancs, perpétrée en Afrique du Sud depuis trois siècles.

### *Les dates clés de sa vie*

- **18 juillet 1918** : naissance
- **1943** : il devient membre de l'ANC
- **12 juin 1964** : procés de Rivonia, condamné aux travaux forcés à perpétuité
- **11 février 1990** : libération de Mandela
- **10 décembre 1993** : prix Nobel de la paix
- **10 mai 1994** : Mandela devient le premier président noir de l'Afrique du Sud
- **14 Juin 1999** : il se retire de la présidence du pays.
- **05 décembre 2013** : décès.

# Les "5 de Roanne" relaxés, mais l'acharnement politique continue !

***Le TGI de Roanne vient de relaxer nos cinq camarades qui comparaissaient devant cette juridiction pour avoir refusé de se soumettre au prélèvement ADN. Le tribunal a prononcé la nullité de la garde à vue dont ils avaient été victimes, la relaxe pour le refus de se soumettre au prélèvement de leur ADN et la non-obligation de se soumettre à tout prélèvement d'empreinte génétique. C'est un jugement en dernier ressort, ce qui signifie qu'il est définitif.***

C'est une grande victoire ainsi qu'un immense soulagement pour nos cinq camarades qui, depuis le 23 septembre 2010, subissent l'acharnement politique et judiciaire du procureur de la République et de la commissaire de police de Roanne.

Leur combat était devenu celui de tous les militants CGT victimes de la criminalisation de l'action syndicale. Le 5 novembre dernier, nous étions des dizaines de milliers lors du rassemblement national, pour dire ***"Syndicalistes pas voyous !"***.

C'est un jugement extrêmement important. Ce n'est pas une simple relaxe qui vient d'être prononcée, c'est la condamnation sans appel de l'acharnement politique et judiciaire contre les militants CGT qui agissent dans le cadre de leur mandat syndical pour défendre l'intérêt général des salariés. Le gouvernement l'a bien compris et le procureur de la République, sur injonction du procureur général de Lyon, a fait appel de cette décision le 31 décembre 2013 à 12h10.

**La CGT mettra tout en oeuvre pour que, seule, la décision rendue par le tribunal de Roanne soit celle qui s'applique aux militants syndicalistes, qui ont pour seule ambition de défendre les intérêts individuels et collectifs des travailleurs.**

Le Parquet général de Lyon en prenant cette décision, infondée en droit, commet un acte de provocation à l'égard de tous les syndicalistes CGT.

La Confédération sera présente, une nouvelle fois, pour soutenir ***les 5 de Roanne*** devant la Cour d'appel de Lyon. À cette occasion, elle demandera que soit examiné sans délai le projet de loi d'amnistie retiré in extremis du débat parlementaire.

*Christophe Godard*

**Syndicalistes, pas voyous !**

# Augmentation des cotisations retraite

## à compter du 1er janvier 2014 et après !

***Lorsqu'il s'agit de prendre de l'argent dans les poches des personnels, on ne traîne pas.***

La réforme Hollande des retraites prévoit l'augmentation des cotisations retraites des salariés de 0,30 % (0,15 % en 2014 et ensuite 0,05 % sur les trois années suivantes).

Dans la Fonction publique, pour tenir compte des augmentations décidées en application de la réforme Fillon, les cotisations vont augmenter de 0,06 % en 2014 puis de 0,08 % jusqu'en 2017.

Suite à la réforme de 2003, au dispositif de 2012 de départ à 60 ans dans le cadre des carrières longues et à la réforme de 2013, la hausse de la contribution retraite amputera le pouvoir d'achat des fonctionnaires de la manière décrite dans le tableau ci-dessous.

| Année | Réforme 2010 | Carrières longues 60 ans 2012 | Réforme 2013 | **Augmentation contribution retraite agent** | Total contribution retraite agent |
|---|---|---|---|---|---|
| 2010 | | | | | 7,85 % |
| 2011 | + 0,27 % | | | **+ 0,27 %** | 8,12 % |
| 2012 | + 0,27 % | | | **+ 0,27 %** | 8,39 % |
| 2013 | + 0,27 % | + 0,10 % | | **+ 0,37 %** | 8,76 % |
| ***2014*** | ***+ 0,27 %*** | ***+ 0,05 %*** | ***+ 0,06 %*** | ***+ 0,38 %*** | ***9,14 %*** |
| 2015 | + 0,27 % | + 0,05 % | + 0,08 % | **+ 0,40 %** | 9,54 % |
| 2016 | + 0,27 % | + 0,05 % | + 0,08 % | **+ 0,40 %** | 9,94 % |
| 2017 | + 0,27 % | | + 0,08 % | **+ 0,35 %** | 10,29 % |
| 2018 | + 0,27 % | | | **+ 0,27 %** | 10,56 % |
| 2019 | + 0,27 % | | | **+ 0,27 %** | 10,83 % |
| 2020 | + 0,27 % | | | **+ 0,27 %** | 11,10 % |
| Augmentation cumulée | + 2,70 % | + 0,25% | + 0,30 % | **+ 3,25 %** | |

+ 3,25% d'augmentation de la contribution agent pour la retraite de 2010 à 2020 représente près de 3 milliards d'euros en 2020. Cette perte de pouvoir d'achat s'ajoute au retard du point d'indice par rapport à l'inflation et au gel actuel du point d'indice.

**Selon l'UGFF-CGT, la perte de pouvoir d'achat depuis le 1er janvier 2000 du point sur l'indice des prix (les pertes de pouvoir d'achat datent de la désindexation en 1983) est de 13,67 % hors tabac et de 15,20 % avec tabac.**

**➔ Il est grand temps de réagir !**

*Jean-Pierre Devaux*

# Maintien du droit à l'IVG

## La notion de "détresse" est supprimée dans la loi

***Mardi 21 janvier 2014, l'Assemblée nationale a voté l'article confortant le droit à l'interruption volontaire de grossesse ce qui a pour conséquence la suppression de la notion de détresse dans l'accès à l'IVG . L'occasion de voir renaître des discours nauséabonds au sein de l'hémicycle, mais aussi de réaffirmer haut et fort le droit des femmes à disposer de leur corps.***

**Consternants dans leur désuétude,** les opposants à l'amendement de la loi Veil sur la question de la situation "de détresse" qui conditionnait l'accès à l'IVG, ne semblent pas être aux prises avec les réalités de la pratique de cet acte.
Soit ils parlent de banalisation, comme si la culpabilisation -*suis-je vraiment dans la détresse moi qui ne souhaite pas cette grossesse ?*- devait peser sur le choix des femmes, soit ils exagèrent des cas particuliers, invoquant des IVG à répétition, comme s'ils avaient à protéger les femmes contre elles-mêmes ! Leur grossièreté est sans bornes et leur discours un pur affront fait aux femmes. Enfin, en dernier recours, ils minimisent l'intérêt de la modification du texte, parlant de volonté "politicarde", et font la sourde oreille à la revendication féministe du droit total et inaliénable des femmes à disposer librement de leur corps. Leur autisme, quelle qu'en soit la cause, qui ne nous intéresse guère, sera cette fois-ci sans effet.

**Le vote a donc bien lieu**, et il est l'occasion pour les député-es de rappeler que *"Dénier aux femmes la capacité de juger elles-mêmes, de décider serait un recul juridique et une défaite de la pensée"* (Nicole Ameline) et de bousculer un peu l'Assemblée et son confort : *"Le corps des femmes n'appartient qu'à elles-mêmes. Il n'appartient ni aux États, ni aux églises et la notion de détresse est devenue complètement obsolète. Qui êtes-vous pour juger de leur libre choix ? Une femme meurt toutes les 9 minutes dans le monde d'une IVG clandestine. C'est cela que vous voulez pour les Françaises ?" (*Danièle Hoffman-Rispal).

**➔Félicitons-nous de cette évolution du texte de loi, et continuons à militer pour que les moyens soient donnés aux Plannings familiaux de la rendre efficiente !**

## ➔ Un texte de loi n'est pas un texte sacré, il est le fruit d'un contrat social en perpétuelle évolution.

La droite Française voudrait bien que l'on fasse de la Loi Veil un texte sacré et par là même intouchable. Le texte est fondateur, c'est une évidence, il représente une avancée marquante dans le droit des femmes, et c'est avec une certaine émotion que l'on réécoute comme un événement historique, le discours de Simone Veil à l'Assemblée le 26 novembre 1974. Mais aucun texte de loi n'est intouchable, et savoir le faire évoluer est bien un signe de la bonne santé d'une société. D'ailleurs, quoique la droite prétende le contraire, ce n'est pas la première fois que le texte évolue, et il n'est qu'une étape dans la lente évolution du droit des femmes. Rappelons-nous que **Marie-Louise Giraud est guillotinée en 1943 pour avoir pratiqué des avortements**, que malgré le **Manifeste des 343 salopes** qui demande la dépénalisation de l'avortement en **1971**, Gisèle Halimi doit défendre devant les tribunaux le cas de Marie-Claire, poursuivie pour avoir avorté après un viol à 16 ans, et qu'il faut attendre **1975** pour que la loi Veil soit adoptée. En **1982** seulement, la loi prévoit le remboursement de l'IVG ; en 1990, on autorise l'IVG médicamenteuse en milieu hospitalier ; en 1993, la loi Neiertz crée le délit d'entrave à l'IVG ; **en 2001, le délai légal pour avorter est prolongé de 10 à 12 semaines ; en mars 2013, l'IVG est remboursée à 100 %** pour toutes les femmes, et en janvier 2014, l'Assemblée nationale vote en première lecture un article supprimant la notion de "détresse" pour une femme voulant avorter. Le texte doit être maintenant adopté au Sénat.

*Articles : Pauline Schnegg*

## Attaqué de front par le gouvernement espagnol

La nouvelle, venue d'Espagne, est tombée brutalement, en cette fin d'année, laissant un goût amer pour tous ceux et celles qui sont attachés aux droits des femmes. En effet, le gouvernement conservateur de Mariono Rajoy a adopté, peu avant Noël, un projet de loi proposé par Alberto Ruiz, ministre de la Justice. Cet avant-projet appelé *"projet de la loi de protection de la vie de l'être conçu et des droits de la femme enceinte"* supprime purement et simplement le droit des femmes à décider librement d'interrompre leur grossesse, revenant sur la loi de 2010 adoptée par le gouvernement de Zapatero et qui autorisait l'avortement jusqu'à 14 semaines de grossesse et jusqu'à 22 semaines en cas de malformation du fœtus

Ce nouveau texte de loi est encore plus restrictif que celui de 1985 (qui prévoyait quand même l'autorisation de l'avortement en cas de malformation du fœtus) puisqu'il ne prévoit une autorisation d'avortement que dans deux cas très précis : que l'interruption de grossesse soit nécessaire en raison d'un grave danger pour la vie ou la santé physique ou psychologique de la femme, et le deuxième, que la grossesse soit une conséquence d'un délit contre la liberté ou l'intégrité sexuelle de la femme.

Ce gouvernement répond aux attentes des voix les plus réactionnaires de la société espagnole. La presse ultra-catholique comme le Razon considère même que cette loi n'irait pas assez loin "et que la tâche continue" comme le précise, aussi, le journal conservateur ABC.
Pourtant, selon, un sondage paru dans *El Pais*, 46 % des Espagnols sont favorables à l'avortement contre 41 % qui veulent une restriction. En France, de nombreux rassemblements ont été organisés dans les grandes agglomérations car c'est aussi anticiper sur ce qui pourrait se produire dans certains pays, comme l'Irlande ou la Pologne, où le droit à l'avortement est régulièrement remis en cause.

**L'exemple de l'Espagne est là pour nous rappeler qu'il faut rester vigilant en matière des droits des femmes car rien n'est jamais acquis.**

*Isabelle Vuillet*

# Public/privé : quels moyens ?

***Résumé de l'épisode précédent...***
***Dans le Perspectives 123, nous avons abordé le Financement comparé de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat du point de vue du coût en personnel pédagogique. Ce travail basé sur l'étude des documents officiels que constituent les Projets Annuels de Performance annexés aux lois de finances depuis 2007, nous permettait de conclure à deux faits principaux liés :***
***- l'encadrement des élèves est "moins bon" dans le privé que dans le public, contrairement à une idée reçue,***
***- les dépenses de personnel d'enseignement pour un élève du privé sont moins importantes pour l'État.***

## Des promesses, pas des actes

Force est de reconnaître à nouveau que les promesses n'engagent que ceux qui y croient, et nous sommes pour l'instant loin des effets d'annonce : "*Conformément à la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, il est prévu d'affecter de nouveaux moyens humains à l'École qui a été érigée en priorité pour la Nation*".

Les données sont là et les effets d'extension en année pleine des mesures de l'ancien gouvernement ne sont plus de mise. Les effets d'annonce ne résistent pas à l'épreuve des faits, le taux d'encadrement baisse dans le public et s'améliore à l'extrême marge dans le privé : en clair ***toujours moins de professeurs par élève*** !

| | PUBLIC - 1&2 degré | | | | PRIVE - 1&2 degré | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Effectifs (en milliers) | ETPT | Eff./ETPT | % | Effectifs (en milliers) | ETPT | Eff. /ETPT | % |
| 2007 | 9 985,70 | 744 376 | 13,41 | | 2 032,28 | 136 069 | 14,94 | |
| 2008 | 9 957,80 | 738 539 | 13,48 | -0,51% | 2 026,01 | 135 117 | 14,99 | -0,39% |
| 2009 | 9 952,70 | 729 362 | 13,65 | -1,21% | 2 030,24 | 133 852 | 15,17 | -1,16% |
| 2010 | 9 984,80 | 716 847 | 13,93 | -2,07% | 2 036,36 | 132 722 | 15,34 | -1,16% |
| 2011 | 9 994,60 | 717 589 | 13,93 | 0,01% | 2 052,50 | 132 205 | 15,53 | -1,19% |
| 2012 | 9 992,60 | 704 508 | 14,18 | -1,84% | 2 055,98 | 130 772 | 15,72 | -1,27% |
| 2013 | 10 041,50 | 705 132 | 14,24 | -0,40% | 2 055,98 | 130 779 | 15,72 | 0,01% |
| 2014 | 10 158,40 | 712 453 | 14,26 | -0,12% | 2 055,98 | 131 578 | 15,63 | 0,61% |

*Tableau 1* : Taux d'Encadrement Élèves en Équivalent Temps Plein Travaillé

Cette stagnation sur le personnel enseignant s'accompagne du corollaire comptable de ***compression des coûts*** ! Le coût moyen global d'un élève en dépenses de personnel enseignant est plus que *"comprimé"* dans le public et passe de 4 470 € à 4 504 € par élève. Cela s'explique notamment par la phobie du Compte d'Affectation Spécial Pensions qui représente près de 40 % des budgets des programmes premier et second degrés du public. Il conviendrait à titre de comparaison d'intégrer dans le programme du privé l'équilibre interne du système des retraites !

| | Public | Privé |
|---|---|---|
| Année | Coût/Eff. | Coût/Eff. |
| 2012 | 4 358 | 2 936 |
| 2013 | 4 470 | 2 938 |
| 2014 | 4 504 | 2 966 |

*Tableau 2* : Coût moyen global d'un élève en dépenses de personnel enseignant

## Sur le coût moyen d'un élève du second degré

Il s'agit ici du coût moyen d'un élève du second degré en dépenses totales pour l'État et la Région et à périmètre constant :
- coût hors immobilier (construction et entretien) et hors contribution des familles,
- les coûts de fonctionnement ont été intégrés dans le second degré : le **forfait d'externat** avec décentralisation pour le privé, la **vie de l'élève** avec décentralisation pour le public (et réintégration des frais supportés par les régions).

| | PUBLIC - 2ème degré | | | | | PRIVE – 2ème degré | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Année | Effectifs (en milliers) | Coût (en €) | Coût/Eff | % | Variation cumulée | Effectifs (en milliers) | Coût (en €) | Coût/Eff | % | Variation cumulée |
| 2007 | 4 242,10 | 33 306 493 127 | 7 851 | | | 1 150,48 | 5 191 999 529 | 4 513 | | |
| 2008 | 4 211,70 | 33 628 353 455 | 7 985 | 1,70% | 1,70% | 1 150,81 | 5 254 531 174 | 4 566 | 1,20% | 1,20% |
| 2009 | 4 201,00 | 34 190 078 164 | 8 139 | 1,93% | 3,66% | 1 157,34 | 5 305 327 343 | 4 584 | 0,97% | 2,18% |
| 2010 | 4 213,90 | 34 643 892 887 | 8 221 | 1,02% | 4,71% | 1 165,76 | 5 398 609 895 | 4 631 | 1,76% | 3,98% |
| 2011 | 4 234,40 | 35 148 310 889 | 8 301 | 0,96% | 5,72% | 1 177,44 | 5 443 153 678 | 4 623 | 0,83% | 4,84% |
| 2012 | 4 234,60 | 35 524 443 285 | 8 389 | 1,07% | 6,85% | 1 184,57 | 5 445 050 114 | 4 597 | 0,03% | 4,87% |
| 2013 | 4 262,90 | 36 537 447 180 | 8 571 | 2,17% | 9,17% | 1 184,57 | 5 447 350 511 | 4 599 | 0,04% | 4,92% |
| 2014 | 4 274,50 | 36 829 621 107 | 8 616 | 0,53% | 9,74% | 1 184,57 | 5 462 590 685 | 4 611 | 0,28% | 5,21% |

*Tableau 3* : Coût moyen d'un élève du second degré en dépenses totales pour l'État et la Région

**À périmètre équivalent :**
**- le coût d'un élève dans le second degré sous contrat est de 4 611 € par an à la charge de l'État et de la Région,**
**- le coût d'un élève dans le second degré public est, comparativement, de 8 616 €,**
**- les coûts augmentent plus vite dans le public.**

Ces résultats accentuent largement le différentiel observé sur le coût d'un élève en encadrement *(cf Perspectives 123 et tableau suivant sur le seul second degré)*. Si un élève du privé coûte beaucoup moins cher à l'État que son camarade du public, cela se paie le prix fort :
- encadrement moins bon,
- enseignants moins bien payés et au statut plus fragile,
- non-prise en compte de l'équilibre du système retraites dans l'enseignement privé,

ce différentiel de 4 200 € en 2014 se répartit en 3 600 € sur le coût d'encadrement *(cf tableau 4)* et 600 € sur le coût lié aux structures ou à "la vie de l'élève".

## Sur le coût d'encadrement

Une correction des taux employeurs en matière de cotisation retraite baisserait le différentiel de l'ordre de 1 500 €, ce qui est énorme mais ne justifie pas encore de tels écarts.

Ne nous trompons pas de combat ! Les taux d'encadrement sont nettement moins bons dans le privé et permettent ces économies à l'État. Les remplacements ou les dispositifs de formation sont nettement moindres. Les enseignants sont payés 5 % de moins en moyenne sur le salaire brut.

L'Éducation doit être un droit identique pour tous les enfants sur le territoire français.

| | PUBLIC | PRIVE | Différentiel |
|---|---|---|---|
| 2007 | 5 708 | 3 576 | 2132 |
| 2008 | 5 874 | 3 624 | 2250 |
| 2009 | 5 958 | 3 613 | 2345 |
| 2010 | 6 016 | 3 642 | 2375 |
| 2011 | 6 082 | 3 643 | 2439 |
| 2012 | 6 129 | 3 616 | 2513 |
| 2013 | 6 248 | 3 617 | 2631 |
| 2014 | 6 260 | 3 650 | 2610 |

*Tableau 4* : Coût moyen global d'un élève du 2nd degré en dépenses de personnel enseignant

## Sur le coût de la "vie à l'élève"

Celui-ci est financé par le biais du forfait d'externat pour le privé. Sans alimenter les cris d'orfraie des gérants de l'enseignement catholique, force est de constater que ce forfait est en stagnation.

| | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Forfait moyen par élève | 760 | 750 | 765 | 779 | 783 | 784 | 788 | 779 |

*Tableau 5* : Évolution du forfait d'externat pour le privé (prise en charge État - 70 % / Région - 30 %)

De là à conclure que les Organismes de Gestion de l'Enseignement Catholique font supporter le poids de leur immobilier aux familles et aux collectivités locales : il n'y a qu'un pas que nous franchirons sans hésitation. Il conviendrait ici (et nous essaierons de nous y attacher prochainement et de façon concrète afin de lever une partie de l'opacité de gestion des établissements privés) de mesurer précisément quel financement local est assuré aux établissements du secondaire du privé comparativement à celui du public. Ainsi, les subventions des collectivités sont régies par les lois Falloux, Astier et Bourg-Broc. Elles sont réservées au second degré et théoriquement limitées à 10 % des dépenses annuelles pour les établissements d'enseignement général (loi Falloux). Cette limite n'existe pas pour les établissements d'enseignement professionnel (loi Astier) !

Il conviendrait aussi de contrôler l'exécution de la loi Bourg-Broc de 1994 qui a institué un droit de reprise au profit de la collectivité tiers financeur des subventions d'investissement accordées (droit de reprise qui s'exerce en cas de cessation d'activité, changement d'affectation des locaux...).

## Une logique comptable idéologique et politique

Les errements dramatiques sur la mise en place d'une nouvelle convention collective des personnels administratifs, éducatifs de service dans le privé, invitent aussi à réfléchir aux différences de traitements entre les Techniciens, Ouvriers et de Service (TOS) du public et les personnels rémunérés directement par les lycées privés. Ces données alimentent hélas le maintien d'un dualisme scolaire qui, depuis près de 40 ans, n'a pourtant pas fait ses preuves. La logique comptable passe avant l'égalité des citoyens et la création d'un grand service public d'éducation.

L'État, qu'il soit de droite ou qu'il soit censé être "de gauche" n'a qu'une logique. Elle pourrait être idéologique sur la nécessité d'une seule école, laïque et gratuite, mais il n'en est rien. Sa seule logique (idéologique également) est financière : une éducation au moindre coût. Partant de ce principe, on analyse mieux les stratégies visant à ne pas toucher à l'enseignement privé, mais également à développer l'apprentissage dans l'enseignement professionnel, qui "coûte" lui aussi vraisemblablement encore moins cher. Le dumping social adapté au marché de l'éducation !

**La revendication de la CGT pour un seul grand service public, laïque et gratuit est plus que jamais d'actualité. Nous devons nous battre tous ensemble pour faire de cette nécessité un thème central du débat public…**

## Témoignages

C'**est toujours un pari**, une forme de confiance entre élèves, professeurs et auteurs ou artistes, de se dire que nous sommes ensemble pour qu'il se passe quelque chose dans *notre vie* et non "à l'école", même si c'est également à l'école que nous avons pu vivre cette rencontre déterminante où la littérature, l'Histoire et la philosophie se sont nouées différemment.
Il y a une belle émission sur France Culture : *"Les pieds sur terre"*, qui donne la parole aux gens dont la société ne relaie pas le discours, et dont la première phrase rejoint notre projet d'une parole libre, par laquelle on puisse répondre de soi, donc vivante, résistante à toutes les forces mortifères. Voilà la phrase : *"Personne ne sait ce qui se passe aujourd'hui parce que personne ne veut qu'il se passe quelque chose"* [1].

Avec le poète Serge Pey, il s'est passé quelque chose, et c'est arrivé car tous nous le voulions : le sentiment que l'écriture nous lit et nous relie, que changer les choses en soi par le miracle de l'expression, c'est changer les choses entre nous, dans la commune présence d'une intelligence de l'émotion. En cours de philosophie, j'ai vu apparaître par moments dans l'écriture un style de pensée, un rythme personnel qui désirait être entendu, à l'oral des volontés de défendre une parole singulière, d'avoir des armes de mots justes contre de méchants mots galvaudés ou désespérants. Pari gagné. Sans doute d'avance quand on veut avancer, et, comme le philosophe, dépendre au plus haut point de soi-même, dans une écriture qui n'appartient qu'à soi et nous devance tel un portrait familier autant qu'inattendu.
Mais cette expérience vivifiante fut aussi l'occasion de découvrir un moi poétique en chacun, ce qu'**une jeune littéraire**, d'ordinaire timide, a tenu à exprimer par écrit.
*"La première rencontre, avec le comédien, m'a principalement aidée à sortir du cadre scolaire pour entrer dans le monde de la littérature (à petits pas…) et à entendre et recevoir la sensibilité d'autres personnes de mon âge que je n'avais jamais perçue auparavant, m'aidant ainsi à découvrir la mienne.*
*"La seconde rencontre avec Serge Pey a été pour moi une explosion d'émotions… ou plutôt une implosion, parce que je n'ai rien su exprimer !*
*"Je commence à comprendre ce qu'est et peut nous apporter la littérature, j'ai en tout cas maintenant des clefs en main pour la comprendre".*
**Les grands écrivains devraient tous venir à l'école pour y parler de la vie et donner le grand désir, qu'il soit clef, porte ou fenêtre.**
J'ai pu à nouveau expérimenter que les enseignantes avec lesquelles je travaille ne rêvent pas d'une autre école mais cherchent à la réveiller. Merci aux yeux ouverts qui voient ce qui nous regarde.

*CD*

[1] Extrait du film *Liberté, la nuit* de Philippe Garrel, repris par Troublemakers

# Projets pédagogiques

***Pourquoi les enseignant-es s'investissent-ils-elles encore dans des projets pédagogiques, alors que leurs conditions de travail ne leur permettent pas de mener à bien les missions qui leur sont confiées ? Cette énergie déployée pour traverser les enseignements d'une approche moins institutionnelle est peut-être celle du désespoir ou de la survie. Toujours est-il que dans ces moments où ils-elles sortent du cadre imposé et où ils-elles deviennent inventeurs d'une pédagogie autre, en dépit des forces contraires du système, les enseignant-es ont la sensation de revivre et, enfin, de mettre mieux en accord leurs convictions pédagogiques et le travail avec la classe.***

### ■ Contre le formatage de la pensée

Le projet dont nous voulons ici rendre compte naît d'une analyse partagée sur la manière dont l'Éducation nationale, en codifiant au plus près les exercices d'expression écrite et orale des élèves, formate leur vocabulaire et leur pensée.
Comment alors permettre aux élèves de terminale littéraire, inscrits dans un cursus de bachotage, de se construire avec leurs propres mots ? Les enseignantes impliquées dans ce projet sont professeures d'Espagnol, de Philosophie et de Littérature. Elles sont nourries et interrogées au même titre que chacun d'entre nous par leur rapport à la mémoire et par la confrontation au présent. Leur désir d'amener les élèves à une expression et à une pensée singulière dans la classe s'appuiera donc sur ces deux dimensions temporelles, avec l'espoir que cela ait des conséquences dans la construction personnelle de chaque élève.

### ■ Contre l'instrumentalisation des savoirs

Il ne s'agit pas alors de disséquer cette expérience en objectifs, principaux et secondaires, compétences à acquérir, éléments de démarche à mettre en œuvre, bref, en dispositif didactique tel qu'il est imposé dans une forme de terrorisme par l'institution, mais de faire le pari, à la manière des surréalistes, que l'expérience vécue d'un autre langage dans des rencontres éphémères permettra aux élèves de se construire et de s'exprimer différemment, touchés qu'ils pourraient être par une autre parole, poétique, émouvante, intellectuelle et conceptuelle complexe.

### ■ Des rencontres éphémères

L'année doit donc se dérouler autour de ces rencontres, avec un couple Anne-Marie et Joaquin Garcia, secrétaire et président de l'amicale des Guérilleros espagnols Gard Lozère, qui nous emmèneront marcher sur les traces des républicains à Elne. Anne-Marie Garcia intervient dans le domaine des arts plastiques en proposant aux élèves une approche picturale de la résistance. Le conteur et comédien Hervé Carlier est convié pour mettre en voix, avec les élèves, les nouvelles de Serge Pey extraites du recueil *Le trésor de la Guerre d'Espagne.* Le poète Serge Pey vient parler avec les élèves de son travail de création, de son recueil de nouvelles mais aussi leur donner à voir et à entendre avec toute la force de son corps habité de poésie son très beau poème : *"Lettre à Barack Obama dans le langage des indiens des plaines pour la libération de Léonard Peltier"*. Il emportera avec lui, pour les poster sur la tombe de Machado, les lettres d'élèves à un poète. Le poète Bernar Mialet doit venir dans la classe leur parler de son œuvre, de la création collective et des écrivains surréalistes. Enfin, les "souffleurs-commando poétique" sont attendus au lycée au printemps.

Multiplier les rencontres pour donner à entendre d'autres voix que celles de l'efficacité productiviste du libéralisme, voilà la seule raison d'être de ce projet.
Sans prétentions immédiates sur les "performances scolaires", il s'inscrit dans l'idée que le déploiement d'une personnalité singulière trouve son espace dans des expériences profondes et riches, et que l'école, le lycée, sont aussi là pour cela.

*PS*

***"Personne ne sait ce qui se passe aujourd'hui parce que personne ne veut qu'il se passe quelque chose. En réalité, on ne sait pas ce qui se passe, on sait simplement ce qu'on veut qu'il se passe et c'est comme ça que les choses arrivent. […] À chaque fois que quelque chose a bougé dans ce monde ça a toujours été pour le pire. Voilà pourquoi personne ne bouge, personne n'ose provoquer l'avenir, il faudrait être fou pour provoquer l'avenir…".***

# Composition du CA dans les lycées professionnels

➔ ***Le décret n° 2013-895 du 4 octobre 2013 relatif à la composition et aux compétences du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement, paru au JO du 6 octobre 2013, a modifié plus particulièrement l'article R421-14 du code de l'Éducation.***

Ce nouvel article modifié devient :

*Article **R421-14** modifié :*

***"I. - Sous réserve des dispositions du II du présent article et de celles de l'article R. 421-16, le conseil d'administration des collèges et des lycées comprend :***

*1° Le chef d'établissement, président ;*
*2° Le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints ;*
*3° L'adjoint gestionnaire ;*
*4° Le conseiller principal d'éducation le plus ancien ;*
*5° Le directeur adjoint chargé de la section d'éducation spécialisée dans les collèges, le chef des travaux dans les lycées ;*
*6° Un représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;*
*7° Trois représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ;*
*8° Une personnalité qualifiée, ou deux personnalités qualifiées lorsque les membres de l'administration de l'établissement désignés en raison de leur fonction sont en nombre inférieur à cinq ;* ***Les personnalités qualifiées sont désignées selon les modalités fixées à l'article R. 421-15.***
*9° Dix représentants élus des personnels de l'établissement, dont sept au titre des personnels d'enseignement et d'éducation et trois au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service ;*
*10° Dix représentants élus des parents d'élèves et des élèves, dont, dans les collèges, sept représentants des parents d'élèves et trois représentants des élèves et, dans les lycées, cinq représentants des parents d'élèves, quatre représentants des élèves, dont un au moins représente les élèves des classes postbaccalauréat si elles existent et un représentant des élèves élu par le conseil des délégués pour la vie lycéenne.*

***II. - Dans les lycées professionnels, le conseil d'administration comprend, outre les membres mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 5°, 6°, 7°, 9° et 10° du I, deux personnalités qualifiées représentant le monde économique, désignées selon les modalités fixées aux alinéas 2 à 5 de l'article R. 421-15.***
***Le conseiller principal d'éducation le plus ancien en fonctions dans l'établissement siège au conseil d'administration si l'établissement n'a pas de chef d'établissement adjoint. Lorsqu'il n'y siège ni dans ce cas ni au titre du 8° du I, il y assiste à titre consultatif"***.

**En résumé, dans les lycées professionnels, le CA est composé de :**

**➔4 membres de droit :**
- le chef d'établissement, président,
- le chef d'établissement adjoint ou, le cas échéant, l'adjoint désigné par le chef d'établissement en cas de pluralité d'adjoints,
- le chef de travaux,
- l'adjoint gestionnaire de l'établissement,
- ***le conseiller principal d'éducation le plus ancien en l'absence de chef d'établissement adjoint.***

**➔1 représentant de la collectivité territoriale de rattachement ;**
**➔3 représentants de la commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un groupement de communes, un représentant du groupement de communes et deux représentants de la commune siège ;**
**➔2 personnalités qualifiées représentant le monde économique, désignées selon les modalités fixées aux alinéas 2 à 5 de l'article R. 421-15, pour 3 ans.**

**➔10 représentants élus des personnels de l'établissement dont :**
- 7 au titre des personnels d'enseignement et d'éducation,
- 3 au titre des personnels administratifs, sociaux et de santé, techniques, ouvriers et de service.

**➔10 représentants élus des parents d'élèves et des élèves dont :**
- 5 représentants des parents d'élèves,
- 5 représentants des élèves :
  parmi ceux-ci, 1 au moins représente les élèves des classes post baccalauréat si elles existent et 1 est élu en son sein par le conseil des délégués pour la vie lycéenne.

*Articles : Jean-Pierre Devaux*

## ◗ Reclassement Non-titulaires : nouvelles dispositions

➔***La CGT Éduc'action obtient une amélioration du reclassement des personnels.***

Suite à l'intervention de la CGT au Comité Technique Ministériel du 17 juin 2013, l'article 11-5 du décret n°51-1423 du 5 décembre 1951 a été modifié en intégrant un dernier alinéa ainsi rédigé :

*"Les agents qui avaient, avant leur nomination, la qualité d'agent non-titulaire de droit public et qui sont classés à un échelon correspondant à une rémunération indiciaire dont le montant est inférieur à celui de la rémunération qu'ils percevaient avant leur nomination, conservent à titre personnel le bénéfice de leur rémunération antérieure, jusqu'au jour où ils bénéficient dans leur nouveau grade d'une rémunération indiciaire au moins égale au montant ainsi déterminé. Toutefois, le traitement ainsi maintenu ne peut excéder la limite du traitement indiciaire afférent au dernier échelon du premier grade du corps considéré.*
*La rémunération, perçue avant la nomination, prise en compte ne comprend aucun élément de rémunération accessoire".*

Exemple : un stagiaire certifié ayant enseigné contractuellement pendant 6 ans et dont la dernière rémunération correspondait à l'indice majoré 467 (équivalent du 6ème échelon) ne sera classé qu'au 4ème échelon (indice majoré 445) avec un report d'ancienneté de 2 ans à la rentrée 2013 (plus qu'un an à partir de la rentrée 2014 -la bonification d'un an disparaît-). Mais, compte tenu de la nouvelle règlementation, il gardera, à titre personnel, un indice majoré de rémunération équivalent à 467 jusqu'à ce qu'il atteigne un avancement d'échelon lui donnant un indice de rémunération supérieur à 467, soit le 7ème échelon (IM 495).
De ce fait, plus aucun stagiaire, ex-contractuel, ne pourra percevoir d'une rémunération inférieure à celle qu'il détenait quand il était agent non-titulaire. Cependant, **la CGT demande toujours la suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article précité, afin de permettre à chaque stagiaire reclassé, une véritable prise en compte de son ancienneté d'agent non-titulaire.**

# Lancement de la campagne électorale de 2014

***Les élections professionnelles des trois versants de la Fonction publique (État, Territoriale, Hospitalière) pour la première fois, se dérouleront au même moment : le jeudi 4 décembre 2014.***

À cette occasion, ce sont 5 millions d'électeurs qui auront à choisir leurs représentants dans les différentes instances professionnelles chargées de la gestion des carrières des personnels et de l'utilisation des moyens du service public.

Cette échéance représente un enjeu important pour la CGT. Toute la CGT entend en faire une nouvelle étape du renforcement de son audience auprès des salariés.

Dans le cas particulier du ministère de l'Éducation nationale, le vote se déroulera sous forme électronique comme lors des dernières élections professionnelles de 2011.

Ce sera le seul ministère qui mettra en place ce mode de scrutin pourtant dénoncé par plusieurs organisations syndicales, dont la CGT.

Pour nous, cette modalité de vote suscite toujours des interrogations sur la sincérité de l'élection. Rappelons que lors des élections de 2011, la complexité du système de vote avait provoqué une chute spectaculaire du taux de participation, de l'ordre de 20 %, fragilisant de facto la légitimité des instances élues.

Nous ne pouvons que regretter que le ministère de l'Éducation nationale n'ait pas su tirer les leçons du fiasco démocratique des précédentes élections.

Le nombre de votants sera donc aussi, en décembre 2014, un enjeu de ce scrutin et l'administration devra assumer ses choix en mettant tout en œuvre pour que l'ensemble de nos collègues puisse exercer leur droit de vote.

Depuis la loi sur le dialogue social de juillet 2010, la représentativité des organisations syndicales est déterminée par l'obtention d'un siège au comité technique ministériel.

Cette instance est désormais élue au suffrage direct pour un mandat de quatre ans, par la quasi-totalité des personnels dépendant du ministère de l'Éducation nationale (titulaires et non-titulaires).

Lors des premières élections de ce type, en octobre 2011, la CGT Éduc'action a obtenu un siège, assurant ainsi sa représentativité dans toutes les discussions et négociations qui sont menées au ministère de l'Éducation nationale, dans le cadre du dialogue social.

**Durant les trois dernières années, la CGT Éduc'action a renforcé ses effectifs et son audience auprès des personnels tant au niveau national que local.**

Les élections de 2014 doivent nous permettre de confirmer cette tendance.

En plus de l'élection des Comités Techniques (ministériel et académiques), les fonctionnaires devront élire leurs représentants dans les Commissions Administratives Paritaires (nationales, académiques et départementales).

Les personnels non-titulaires éliront également leurs représentants dans les Commissions Consultatives Paritaires (CCP).

Toutes ces instances consultatives qui doivent être obligatoirement consultées par l'administration, ont un rôle important dans les opérations de gestion des carrières des personnels (avancements, mutations, disciplinaires…).

Ce sont donc presque un million d'électeurs qui auront à choisir leurs représentants dans les différentes instances nationales, académiques et départementales.

Dans ces instances, les élu-e-s de la CGT Éduc'action défendront les personnels en faisant de la transparence des décisions de gestion prises par l'administration, une exigence.

Ils ou elles porteront aussi les revendications en matière de créations d'emplois, de défense des conditions de travail des personnels et d'études des élèves.

La CGT défendra aussi les revendications salariales des fonctionnaires. Rappelons que les enseignants français, malgré l'élévation du niveau des concours au Master, sont parmi les plus mal payés d'Europe.
La valeur du point d'indice, base du calcul des salaires dans la Fonction publique, est gelée depuis juillet 2010.

Le gouvernement a d'ores et déjà annoncé qu'il maintiendra le blocage des salaires en 2014.

**En dépit des promesses du candidat Hollande de faire de l'Éducation un des axes prioritaires de son quinquennat, nous ne pouvons que constater qu'il n'y a toujours pas eu de réelle rupture avec les politiques des précédents gouvernements.**
**La loi Peillon sur la "refondation de l'école" s'inscrit dans la logique de l'école du socle mise en place par la loi Fillon de 2005, c'est la raison pour laquelle nous nous sommes opposés à ce texte.**
**La CGT Éduc'action ne souhaite pas pour autant le statu quo. Elle est une force de propositions qui réfléchit, milite et met à jour en permanence ses revendications au service d'un projet d'école émancipateur.**

*Patrick Désiré*

# L comme... Laïcité

***L comme Leila*** camarade de CM2 d'origine algérienne, l'une des rares présentes à mes côtés quand toutes les autres étaient parties une semaine en retraite.
***L comme Lévy Simon*** camarade de lycée, absent tous les samedis à qui j'allais porter cours et devoirs à domicile…

## Laïcité ?

Que de souvenirs j'ai sous ton nom, ne serait-ce encore que l'aumônerie au sein de mon lycée Honoré de Balzac à Paris.

## Qu'est-ce que la laïcité ?

Je ne saurais précisément y répondre. Dans mon enfance et adolescence, les religions, sauf la religion musulmane, étaient présentes dans les établissements scolaires. Ça ne posait de problème à personne, sauf, parfois, voyait-on poindre des jalousies quand, au nom de leur religion, certains d'entre nous manquaient l'école.

**Laïcité : *"conception politique et sociale impliquant la séparation de la religion et de la société civile"* et *"caractère de ce qui est organisé selon ce principe"* notamment *"caractère laïque de l'enseignement"* affirmé par la loi du 28 mars 1882.**

De quoi parle-t-on exactement, du contenu ou du contenant ? L'enseignement que j'ai reçu, de par son contenu et suivant la définition était laïque, de par son contenant il acceptait les rites religieux… Cette façon de concevoir l'école était-elle moins laïque que celle d'aujourd'hui où "tout signe extérieur..." est interdit dans les établissements scolaires, voire même dans la rue. Vieille époque que la mienne où l'on côtoyait sœurs en cornettes et prêtres en soutanes.

*"Paris vaut bien une messe"*, ce "bon roi" Henri IV avait compris que la politique devait faire fi de la religion.

Un État laïque, semble t-il, serait celui où aucun parti, aucune personnalité ne pourrait se présenter sous un sigle religieux. Tel est le cas en France (pas de démocratie chrétienne, le président ne jure pas sur la Bible au moment de son investiture). La France est-elle pour autant plus laïque que l'Italie ou les États-Unis ?

## Laïcité, concept complexe

En ce qui me concerne, je le considère comme une manière de voir le monde avec tolérance et l'espoir que le savoir, les connaissances ne peuvent être que porteurs de progrès, c'est-à-dire porteurs de valeurs susceptibles d'améliorer la condition des hommes. Malheureusement, laïcité et capitalisme font bon ménage, comme religions et capitalisme.

Je ne voudrais pas laisser "croire" que je suis opposée à la laïcité, je souhaite simplement suggérer que, si c'est un concept incontournable, ce n'est pas pour autant une fin en soi. Le combat pour la laïcité fut un combat important à mener, d'autres qui n'ont toujours pas abouti le sont tout autant.

En France, quel que soit le parti politique, chacun y va de son couplet sur la laïcité. Serait-elle un "fourre-tout" où tout un chacun peut mettre ce qu'il veut ? Interdiction des prières dans les rues pour certains ; chasse à la burqa pour d'autres.

## La laïcité, source de tolérance devient source d'intolérance

Il y a un certain temps, il avait été dit que c'était avec "un non-communiste qu'on faisait un communiste", on peut dire également que c'est avec un non-syndiqué qu'on fait un syndiqué. Alors pourquoi ne pas oser penser que c'est avec une jeune-fille voilée qu'on peut faire une femme non voilée ?

**L'école laïque est-elle tellement peu certaine de la force des valeurs qu'elle véhicule, qu'elle ne trouve de solutions que dans l'exclusion ?**

*Dominique Chaudoye*

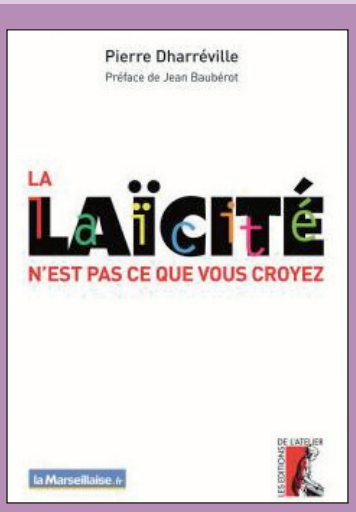


À partir de l'histoire de la laïcité, Pierre Dharéville essaie de lui redonner son véritable sens au regard des enjeux actuels.

Il réaffirme tout d'abord qu'il s'agit d'un principe politique révolutionnaire, émancipateur fondé sur la liberté de conscience. Il considère que la laïcité est *"le principe actif de la République, qui permet la mise en réalité des valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité"*, *"l'antidote aux discriminations et au racisme, parce qu'elle rejette toutes les dominations"*.

La laïcité doit, pour l'auteur, garantir les droits de toutes les femmes et de tous les hommes, quels que soient leur genre, leurs revenus et leur religion.

La laïcité est en particulier "féministe" car *"elle veut l'égalité et notamment l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle veut la liberté et notamment celle des femmes à l'égard de toute domination patriarcale"*.

**La laïcité doit être une garantie du "vivre ensemble" dans toutes ses dimensions : politique, sociale et humaine. Elle a une portée universelle aux antipodes du choc des civilisations que l'on veut mettre en scène à l'échelle de la planète comme à celle des quartiers.**

*Nadine Castellani-Labranche*

# Pour que 2014 rompe avec le Sarkozysme

**L'année 2013 s'est terminée sur des mobilisations lycéennes contre les expulsions des sans-papiers scolarisés. Que peut-on souhaiter -ou craindre- pour 2014 ?**

## La révolte de la jeunesse laisse des traces

Les manifestations lycéennes, cet automne, ont essentiellement marqué les établissements parisiens et quelques-uns en région. Ce mouvement de fond de la jeunesse contre la xénophobie allait peu après s'exprimer en banlieue.

Le 12 novembre, environ 600 élèves de trois lycées du Val-de-Marne se rassemblent devant la préfecture et obtiennent l'abrogation des obligations à quitter le territoire français (OQTF) qui frappent certains des leurs, comme Wisale, une élève marocaine du lycée Léon Blum de Créteil, régularisée grâce à ses camarades.

Le 22, ce sont 200 lycéens et enseignants du lycée Chérioux de Vitry-sur-Seine qui se rassemblent et régularisent deux élèves ivoiriens. La préfecture leur avait notifié des OQTF au prétexte que leurs mères vivaient "vraisemblablement" dans leur pays d'origine, alors que toutes deux étaient mortes pendant la guerre civile. Depuis, la préfecture tente de prévenir toute mobilisation. Ainsi, dès les premiers signes d'indignation, la communauté scolaire du lycée Guillaumin d'Orly a obtenu l'annulation des OQTF et la régularisation de Fatou et de sa mère.

Depuis les manifestations lycéennes, trois lycéens ont été placés en rétention, puis libérés en quelques jours. Valls semblait renoncer à expulser des lycéens pour éviter de rallumer l'incendie. Mais les jeunes libérés ne sont pas régularisés pour autant.

Malgré un rassemblement, le 11 décembre, en présence de plusieurs élus devant la préfecture de Nanterre, cette dernière refuse de régulariser Youssouf, du lycée Langevin, placé en rétention le 20 novembre et libéré le 25.

*Le lycée Jean Jaurès de Chatenay-Malabry soutient Niourousse (19 ans)*

**La conclusion s'impose : un an après, la circulaire Valls ne règle rien fondamentalement. Ce sont les mobilisations, notamment de la jeunesse, qui changent la donne.**

## Parents d'élèves : la Valls des expulsions continue

Fin 2013, Valls affiche 16 000 régularisations de plus, pour l'essentiel des parents d'enfants scolarisés. Mais les expulsions de parents, un temps suspendues, pour calmer les manifestations lycéennes, ont repris à Noël.

Le 30 décembre au petit matin, le préfet de la Creuse fait arrêter une famille d'origine arménienne avec trois enfants scolarisés, dont un petit handicapé, tous expulsés sur le champ en Russie. Joyeuses fêtes !

En janvier, au CRA de Marseille, croupissent plusieurs parents d'élèves dont M. Tebah, père de trois enfants scolarisés à Brignoles (83), qui vient de passer trois mois en prison pour refus d'embarquement, assortis de trois ans d'interdiction du territoire français. Bonne année !

Le 17 janvier 2014, à Chambéry, *HK et les Déserteurs* renouvellent, à l'occasion d'un concert devant des centaines de personnes, leur soutien aux familles menacées d'expulsion et au RESF. Concert joyeux, mais aussi dénonciation publique de la politique brutale menée à l'encontre des familles sans-papiers de Savoie et d'ailleurs.

Le même soir à Clermont-Ferrand, un tireur xénophobe a ouvert le feu sur un concert organisé par le RESF : deux blessés. Il a été condamné à deux ans de prison. Cette agression rappelle la nécessaire mobilisation contre le fascisme.

## Et la loi ?

Tout indique que le gouvernement n'envisage aucun bouleversement du CESEDA [1], ni même une inflexion autrement qu'à la marge. Ce qu'il appelle la réforme de l'asile se borne à accélérer l'instruction des demandes pour éviter l'intégration des enfants. Il est question d'un titre de séjour trisannuel, mais ce ne serait une avancée qu'à trois conditions :

- qu'il ne serve pas à réduire encore le champ d'application de la carte de résident de 10 ans,
- qu'il ne soit pas émietté par catégorie, comme le sont les titres d'un an "étudiant", "vie privée et familiale", "salarié", "travailleur temporaire", "visiteur"…
- que le premier renouvellement débouche sur la carte de résident de dix ans.

Pour sûr, ce n'est pas la réforme envisagée par Valls.

—

[1] CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile

## *"Manuel Valls injurie l'avenir"*

**Pour le RESF,** *"la faute politique de ce gouvernement va bien au-delà des drames qu'il inflige et des désillusions qu'il occasionne […]. Il offre par avance une justification imparable à toutes les mesures, y compris les pires, que prendra la droite revenue au pouvoir. Des années durant, les politiciens de droite ont utilisé, en la tronquant, la fameuse phrase de Michel Rocard"* [La France ne peut pas accueillir toute la misère du monde]. *Ceux de demain ne manqueront pas de ressasser* [Comme le disait très justement Manuel Valls, les Roms ne sont pas intégrables] ou [comme l'affirmait à juste titre Manuel Valls, le regroupement familial n'est pas un tabou]".

En attendant, des jeunes meurent noyés en Méditerranée, comme Mamadou Saydou, 18 ans, dans le port de Marseille ce 10 janvier, après avoir sauté du cargo à bord duquel il avait été refoulé, la police des frontières ayant refusé d'enregistrer sa demande d'asile.

## Il est urgent de rompre avec l'héritage sarkoziste et l'Europe forteresse !

*Pablo Krasnopolsky*